



LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX
DU CANADA

FORT RODD HILL ET DU PHARE-DE-FISGARD

Plan directeur



Parcs Canada Parks Canada

Canada

LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX
DU CANADA

FORT RODD HILL ET
DU PHARE-DE-FISGARD

Plan directeur

OCTOBRE 2003

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2003.

Pour de plus amples renseignements concernant le plan directeur des lieux historiques nationaux du Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard, contactez :

Lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard
604 Fort Rodd Hill Road
Victoria (C.-B.)
Canada V9C 2W8
Tél: (250) 247-7594
Télé: (250) 478-8415

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard, plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre: Fort Rodd Hill & Fisgard Lighthouse National Historic Sites of Canada: management plan.

ISBN 0-662-89803-6
No de cat. R64-281/2003F

1. Lieu historique national Fort Rodd Hill (C.-B.) – Gestion.
 2. Lieu historique national du Phare-de-Fisgard (C.-B.) – Gestion.
 3. Sites historiques – Colombie-Britannique – Gestion.
 4. Sites historiques – Canada – Gestion.
- I. Parcs Canada.

FC3814.F67 2003
333.78'09711
C2003-980277-9

Image de la page couverture:

EN HAUT ET À DROITE: Alice Gavin, 2003;

GAUCHE: Alice Gavin, 2003; **CENTRE:** BCARS Photo 19626 (British Columbia Archives & Records Service);

IMAGE DU FOND: Alice Gavin, 2003.

AVANT-PROPOS



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le cœur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et les Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada, de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard.

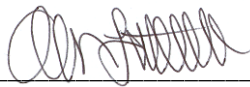
A handwritten signature in blue ink that reads "Sheila Copps". The signature is written in a cursive, flowing style and is positioned above a thin horizontal line.

Sheila Copps

Ministre du Patrimoine canadien

RECOMMANDATIONS

L'approbation du présent plan directeur a été recommandée par :



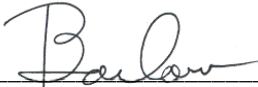
Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



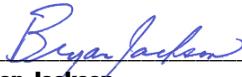
Christina Cameron
Directeur général
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada



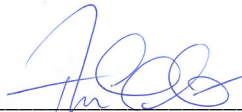
Gaby Fortin
Directeur général
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada



Jim Barlow
Directeur d'unité de gestion
Côte de la Colombie-Britannique, Parcs Canada



Bryan Jackson
Directeur, Programmes du patrimoine
Côte de la Colombie-Britannique, Parcs Canada



Terry McCalmont
Gestionnaire
Lieu historiques nationaux du Canada
Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard, Parcs Canada

SOMMAIRE

Le lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill préserve trois batteries d'artillerie et des ouvrages connexes qui faisaient partie de l'ancien réseau stratégique de défense côtière de Victoria-Esquimalt, à l'extrémité sud de l'île de Vancouver. En 1958, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que soit reconnue l'importance nationale des fortifications de Victoria-Esquimalt. La même année, elle a également recommandé la création du lieu historique national du Canada du Phare-de-Fisgard, qui commémore la construction du premier phare permanent du pays sur la côte du Pacifique.

Situation actuelle

Les lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard existent depuis le début des années 1960. Entre les années 1970 et les années 1990, Parcs Canada a stabilisé divers ouvrages historiques et y a installé du mobilier d'époque; il a également aménagé des installations d'accueil de base ainsi que des expositions et des montages. Les deux lieux historiques accueillent actuellement 50 000 visiteurs par année. Même si ce taux de fréquentation est respectable, il faudra apporter certaines améliorations pour satisfaire aux normes contemporaines. Le présent plan directeur a donné à Parcs Canada et au public l'occasion de jeter un regard neuf sur les mesures requises pour protéger et mettre en valeur les nombreuses ressources patrimoniales qui se trouvent sur place ainsi que d'examiner les stratégies de promotion du tourisme patrimonial qui permettront d'attirer un plus vaste éventail et un plus grand nombre de visiteurs. Par-dessus tout, les visiteurs doivent quitter les lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard en ayant une idée claire du rôle crucial qu'ont joué ces lieux historiques dans la défense de la côte Ouest et dans la navigation maritime respectivement.

Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration fournit des précisions sur les éléments d'un lieu historique qui revêtent de l'importance à l'échelle nationale. Dans le cas du fort Rodd Hill, il s'agit du rôle qu'il a joué en tant qu'élément de la série de batteries côtières, de postes d'observation et de projecteurs qui constituaient le réseau de défense côtière de Victoria-Esquimalt de 1878 à 1956. À l'intérieur de ce réseau, les ouvrages de défense du fort Rodd Hill protégeaient le port de la Marine à Esquimalt. Le phare de l'île Fisgard est quant à lui associé au thème de la navigation maritime dans le détroit de Juan de Fuca à l'époque où l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique commençaient à se développer.

Voici les éléments qui confèrent aux lieux historiques leur importance particulière :

- Les liens qui unissent le fort Rodd Hill au réseau d'ouvrages de défense côtière de Victoria-Esquimalt;
- Le rôle du phare de l'île Fisgard en tant que premier phare permanent de la côte Ouest du Canada;

- L'ensemble de bâtiments, d'ouvrages et de caractéristiques du paysage qui revêtent un intérêt national au fort Rodd Hill et au phare de l'île Fisgard;
- Les collections d'artefacts, les ressources archéologiques, les ressources naturelles et le cadre bucolique maritime des lieux historiques;
- Le régime d'utilisation des terres adjacentes, qui protègent les lieux historiques et qui y sont associées sur le plan thématique.

Proposition pour la gestion des lieux historiques

Parcs Canada est chargé de protéger et de mettre en valeur les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard tout en favorisant la protection et la mise en valeur du réseau de défense de Victoria-Esquamalt dans son ensemble. En tant que gestionnaire de ces lieux historiques nationaux, il compte se concentrer sur les objectifs suivants :

- Collaborer avec d'autres instances afin de favoriser et de faciliter la protection et la mise en valeur des fortifications du réseau qui ne lui appartiennent pas;
- Par la conservation, la remise en état et la mise en valeur sur place des nombreuses ressources des lieux historiques, protéger et mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti qui revêtent de l'importance à l'échelle nationale;
- Protéger et mettre en valeur les caractéristiques du paysage, y compris l'endroit désigné et le cadre historique;
- Collaborer avec d'autres organismes afin de répertorier, d'évaluer et de gérer les terres entourant l'endroit désigné des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard;
- Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles mobilières de niveau I et de niveau II des lieux historiques de façon à ce qu'elles répondent aux normes actuelles de gestion des ressources culturelles;
- Protéger les ressources archéologiques des lieux historiques;
- Protéger le cadre naturel et les ressources des lieux historiques ainsi que leurs principaux points de vue et corridors visuels;
- Améliorer les installations d'accueil pour familiariser les visiteurs avec le contexte historique et y aménager des expositions et des montages audiovisuels essentiels à l'interprétation de l'histoire des fortifications de Victoria-Esquamalt et des lieux historiques;
- Améliorer les installations des lieux historiques, notamment en aménageant un nouveau quai, en construisant un petit centre d'accueil et en améliorant le terrain de stationnement et l'entrée, le tout dans le but de positionner les lieux historiques pour tirer parti du dynamisme du marché du tourisme patrimonial de Victoria;
- Améliorer l'infrastructure des lieux historiques en étendant les services d'eau et d'électricité et en construisant une petite installation d'entreposage qui protégera les ressources culturelles mobilières de niveau I et de niveau II selon les normes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- Concevoir un nouveau programme scolaire qui établit des liens entre les programmes d'études et l'objectif de commémoration de chaque lieu historique; élargir la portée du programme de diffusion externe des lieux historiques;
- Faire davantage de publicité pour les lieux historiques en collaborant avec d'autres lieux historiques nationaux et d'autres organismes de protection du patrimoine, des Premières nations, les trois ordres de gouvernement, le Musée national de la guerre et la collectivité.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
RECOMMANDATIONS	ii
SOMMAIRE	iii
1.0 INTRODUCTION	
1.1 Contexte	1
1.2 Gestion des ressources du patrimoine culturel	1
1.3 Rôle des lieux historiques nationaux	2
1.4 Plans directeurs	2
1.5 Plans directeurs et endroit désigné	2
2.0 CONTEXTE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA FORT RODD HILL ET DU PHARE-DE-FISGARD	
2.1 Cadre régional	3
2.2 Limites de l'endroit désigné	3
2.3 Principaux enjeux	4
2.4 Résumés des consultations publiques	5
3.0 RÔLE DU FORT RODD HILL ET DU PHARE DE L'ÎLE FISGARD DANS LE RÉSEAU DE LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA	
3.1 Rôle du lieu historique national Fort Rodd Hill	6
3.2 Rôle du lieu historique national du Phare-de-Fisgard	6
3.3 Intégrité commémorative des lieux historiques nationaux	7
4.0 VISION ADOPTÉE POUR LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX	8
5.0 PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES	
5.1 Ressources représentant ou symbolisant l'importance nationale des lieux historiques	9
5.2 Endroit désigné	9
5.2.1 Contexte	9
5.2.2 Situation actuelle	10
5.2.3 But stratégique, objectifs et mesures	10
5.3 Cadre historique	10
5.3.1 Contexte et situation actuelle	10
5.3.2 But stratégique, objectifs et mesures	11
5.4 Patrimoine bâti	11
5.4.1 Fort Rodd Hill : Contexte et situation actuelle	11
5.4.2 Description et analyse	11
5.4.3 Aperçu du caractère patrimonial	12
5.4.4 Phare de Fisgard : Contexte et situation actuelle	12
5.4.5 Caractère patrimonial, valeurs associatives et valeurs physiques	12
5.4.6 But stratégique, objectifs et mesures	13

5.5	Ressource du patrimoine bâti de niveau II :	
	Propriété Journey's End	14
	5.5.1 Contexte et situation actuelle	14
	5.5.2 Caractère patrimonial	14
5.6	Vestiges et caractéristiques du paysage	14
	5.6.1 Contexte et situation actuelle	14
	5.6.2 But stratégique, objectifs et mesures	14
5.7	Protection des ressources culturelles mobilières	15
	5.7.1 Contexte et situation actuelle	15
	5.7.2 But stratégique, objectifs et mesures	15
5.8	Ressources archéologiques	16
	5.8.1 Contexte et situation actuelle	16
	5.8.2 But stratégique, objectifs et mesures	16
5.9	Ressources naturelles	17
	5.9.1 Contexte et situation actuelle	17
	5.9.2 But stratégique, objectif et mesures	17
6.0	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	
6.1	Contexte et situation actuelle	19
6.2	Publics cibles	20
	(a) Canadiens en visite dans le Grand Victoria	20
	(b) Américains en visite dans le Grand Victoria	20
	(c) Touristes d'outre-mer en visite dans le Grand Victoria	20
	(d) Résidents des environs	20
	(e) Groupes scolaires	21
	(f) Voyagistes (voyages organisés en autocar ou en bateau)	21
	(g) Non-visiteurs (clients externes et internautes)	21
6.3	Messages d'importance nationale	21
6.4	Efficacité des méthodes de diffusion des messages d'importance nationale	22
	6.4.1 But stratégique, objectifs et mesures	23
	6.4.2 Choix des méthodes et des endroits	24
	6.4.3 Mesure de l'efficacité	24
6.5	Diffusion des messages secondaires	24
	6.5.1 Contexte et situation actuelle	24
	6.5.2 But stratégique, objectifs et mesures	25
	6.5.3 Méthodes, endroits et mesure de l'efficacité	25
7.0	FRÉQUENTATION ET SERVICES	
7.1	Contexte	26
7.2	Tourisme patrimonial	26
	7.2.1 Contexte et situation actuelle	26
	7.2.2 But stratégique, objectifs et mesuress	27
7.3	Services d'accueil	27
	7.3.1 Contexte et situation actuelle	27
	7.3.2 But stratégique, objectifs et mesures	28
8.0	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	
8.1	Introduction	30
8.2	Amélioration des services offerts sur place	30
	8.2.1 Contexte et situation actuelle	30
	8.2.2 But stratégique, objectifs et mesures	30
8.3	Fréquentation et recettes	31
	8.3.1 Contexte et situation actuelle	31
	8.3.2 But stratégique, objectifs et mesures	31
8.4	Premières nations	32
	8.4.1 Contexte et situation actuelle	32
	8.4.2 But stratégique, objectif et mesures	32

8.5	Collectivité	32
8.5.1	Contexte et situation actuelle	32
8.5.2	But stratégique, objectifs et mesures	33
8.6	Gestion des propriétés adjacentes	34
8.6.1	Contexte et situation actuelle	34
8.6.2	But stratégique, objectifs et mesures	34

9.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

9.1	Contexte et situation actuelle	35
9.2	But stratégique, objectifs et mesures	35

10.0 MISE EN OEUVRE DU PLAN

10.1	Introduction à la stratégie de mise en oeuvre	36
10.2	Mise en oeuvre graduelle du plan directeur	36

11.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 38

FIGURES

Figure 1:	Contexte régional	3
Figure 2:	Endroit désigné et propriété administrée	4
Figure 3:	Paysage et ressources culturelles de l'endroit désigné	9

ANNEXES

A	ÉVOLUTION DE L'ENDROIT DÉSIGNÉ DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA FORT RODD HILL	40
B	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU PHARE-DE-FISGARD, PHARE ET MAISON DU GARDIEN, ÉNONCÉ DU CARACTÈRE PATRIMONIAL	44
C	GLOSSAIRE	45

1.0 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Les lieux historiques nationaux du Canada racontent une histoire humaine vieille de plusieurs milliers d'années et témoignent du passé d'un pays qui s'est bâti au fil des siècles. Ils font partie de l'héritage légué à la population canadienne. Ces endroits bénéficient d'un statut particulier; ils sont reconnus par la loi pour l'important rôle qu'ils ont joué dans l'histoire de notre pays.

Les lieux historiques nationaux sont régis par la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, qui confère à la ministre du Patrimoine canadien la responsabilité de désigner des « endroits historiques ». La Commission des lieux et monuments historiques du Canada conseille la ministre sur la création de ces lieux historiques nationaux et sur les éléments à commémorer.

Les lieux historiques nationaux sont créés en vertu de la partie II de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui autorise le gouvernement canadien à mettre de côté des terres afin de souligner un événement d'importance nationale ou de préserver un repère ou un objet historique, des artefacts préeuropéens ou un objet d'intérêt scientifique qui revêtent de l'importance pour le pays entier. En vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, le gouvernement du Canada est tenu de veiller à ce que les diverses facettes de l'histoire humaine du Canada soient représentées à l'intérieur d'un réseau de lieux historiques nationaux.

En ce qui a trait aux lieux historiques nationaux, le gouvernement du Canada s'est fixé les objectifs suivants :

- Aider le public à découvrir le passé du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- Protéger et mettre en valeur les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, de façon à en assurer l'intégrité commémorative pour l'agrément des générations actuelles et futures ainsi que pour l'enrichissement de leurs connaissances, afin de respecter le legs important et irremplaçable qu'ils représentent.
- Faciliter et favoriser la protection et la mise en valeur de lieux d'importance historique nationale qui ne relèvent pas de Parcs Canada.



Terrain de Fort Rodd Hill. A. Gavin, Centre de services de l'Ouest canadien 2003

1.2 Gestion des ressources du patrimoine culturel

Pour veiller à ce que les ressources des lieux historiques nationaux soient convenablement protégés et mis en valeur, Parcs Canada s'est doté d'une *Politique sur la gestion des ressources culturelles* qui repose sur cinq grands principes directeurs : la valeur, l'intérêt public, la compréhension, le respect et l'intégrité. Dans la pratique, cette politique oblige Parcs Canada à identifier et à évaluer les ressources culturelles, puis à tenir compte de leur valeur historique dans toutes les activités susceptibles d'avoir un impact sur leur intégrité, que ce soit la préservation, la protection, la sensibilisation ou l'utilisation appropriée.

La gestion des ressources culturelles correspond à une approche intégrée et holistique. Les principes qui sous-tendent cette philosophie s'appliquent à l'ensemble des activités qui ont un impact sur les ressources culturelles, qu'il s'agisse de protection, d'entretien, d'interprétation ou d'utilisation. Ces principes ne sont pas mutuellement exclusifs; ils sont en fait plus efficaces lorsqu'ils sont appliqués ensemble. Les pratiques liées à la gestion des ressources culturelles font partie intégrante de la gestion d'un lieu historique. Le personnel et les partenaires de Parcs Canada doivent y avoir recours dans toutes leurs activités de gestion conjointes.

Parcs Canada s'est laissé guider par les principes de gestion des ressources culturelles pour rédiger le présent plan, et il

entend également s'en inspirer pour prendre des décisions de gestion qui touchent à l'aménagement et à l'exploitation des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Il interdira toute activité susceptible de compromettre l'intégrité commémorative de ces lieux historiques.

1.3 Rôle des lieux historiques nationaux

Les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard font partie d'un réseau de plus de 880 lieux historiques disséminés d'un océan à l'autre. Chacune de ces aires patrimoniales a joué un rôle déterminant dans l'histoire du Canada ou illustre un aspect important de notre passé collectif. Les éléments du réseau mettent en valeur une histoire humaine vieille de plusieurs milliers d'années en exploitant une gamme variée de thèmes, depuis la politique jusqu'à la vie intellectuelle et sociale, en passant par l'économie et la culture.

Nos lieux historiques nationaux sont de puissants symboles de l'identité canadienne, et ils font de l'histoire de notre pays un volet de notre présent. Ils appartiennent au gouvernement fédéral, à une province, à une municipalité, à une entreprise ou à un groupe de citoyens. La gérance de ces lieux importants nous incombe à tous.

Le programme national de commémoration est composé de plusieurs éléments distincts mais interreliés. Outre les quelque 880 lieux historiques nationaux, le gouvernement canadien commémore plus de 550 personnages et quelque 300 facettes de notre histoire, notamment des événements historiques, qui revêtent une importance nationale. C'est la ministre du Patrimoine canadien qui se charge de leur création, habituellement suivant les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le plus souvent, la commémoration se fait au moyen d'une plaque de bronze ou d'un simple repère. Le gouvernement fédéral fait parfois l'acquisition des propriétés désignées lieux historiques nationaux dans le but de les préserver et de les mettre en valeur dans l'intérêt de la population canadienne. C'est le cas des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard.

Parcs Canada administre aujourd'hui 145 lieux historiques nationaux disséminés un peu partout au pays, et il participe à l'exploitation de nombreux autres lieux par l'entremise d'ententes de partage des coûts. Nos lieux historiques nationaux représentent un legs irremplaçable. En les protégeant, nous faisons en sorte que les générations futures puissent elles aussi en profiter.

1.4 Plans directeurs

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada s'est vu confier la responsabilité d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux dont il a la charge. La *Loi* l'oblige également à rédiger un plan directeur pour chacune des aires patrimoniales qui relèvent de son mandat. Ce plan directeur est déposé au Parlement par la ministre du Patrimoine canadien et doit être revu aux cinq ans par la suite.

Le plan directeur se veut l'expression locale des politiques de Parcs Canada. Approuvé par la ministre à l'issue de vastes consultations publiques, ce document présente l'orientation à suivre à long terme pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu historique national. C'est le cadre qui régit les activités de gestion, de mise en oeuvre et de planification détaillée.

Le plan directeur vise à préserver l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, notamment par l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles. Sans déroger à ce but premier, le plan directeur expose également les possibilités d'activités qui seront offertes aux visiteurs pour leur permettre de découvrir le lieu historique et d'en profiter pleinement. La protection et la mise en valeur font partie intégrante de la commémoration : sans protection, il ne peut y avoir de lieu historique national à découvrir; sans mise en valeur, il est impossible de comprendre le rôle du lieu historique dans notre histoire et, par conséquent, son importance pour la population canadienne.

Le présent plan directeur expose l'orientation que Parcs Canada et ses partenaires comptent suivre pour protéger, mettre en valeur et gérer les ressources des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Il représente le fruit des efforts concertés d'une équipe multidisciplinaire composée de personnel des lieux historiques et du Centre de services de l'Ouest canadien (Parcs Canada) ainsi que de représentants de plusieurs groupes d'intervenants locaux. L'équipe a tenu des séances de consultations publiques tout au long de l'examen, pour veiller à ce que les préoccupations et les intérêts locaux soient pris en compte dans tous les aspects du plan directeur. Le contenu de ce document, dont l'élaboration a été entamée en 1998, représente l'aboutissement de cinq années de travail pour le personnel de Parcs Canada et les citoyens de la région.

1.5 Plans directeurs et endroit désigné

Les plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada mettent inévitablement l'accent sur l'endroit désigné, c'est-à-dire la propriété et les ressources dont la commémoration a été recommandée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et dont Parcs Canada a la responsabilité directe. Toutefois, il arrive souvent que les plans directeurs portent également sur les modes d'utilisation des terres adjacentes, soit parce que ces propriétés ou les vues panoramiques qu'elles offrent font partie du cadre historique, soit parce que, du fait de leur proximité, elles influent sur les diverses activités de conservation, de mise en valeur ou d'exploitation du patrimoine. Parfois, et c'est le cas du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard, le lieu historique commémore des événements qui sont survenus dans une région géographique plus vaste. En l'occurrence, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que soit soulignée l'importance historique du réseau de défense côtière de Victoria-Equimalt et que Parcs Canada fasse l'acquisition du fort Rodd Hill pour en raconter l'histoire. Il s'agit d'une question importante qui fera l'objet d'un exposé plus détaillé plus loin.

2.0 CONTEXTE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA FORT RODD HILL ET DU PHARE-DE-FISGARD

2.1 Cadre régional

Les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard se trouvent dans la ville de Colwood, à 14 km à l'ouest de Victoria, en Colombie-Britannique (figure 1). Le fort Rodd Hill est stratégiquement situé à l'entrée du port d'Esquimalt, emplacement privilégié qui permettait au réseau de défense côtière de l'artillerie de protéger le port de Victoria et le port de la Marine d'Esquimalt. Le phare de l'île Fisgard est relié au fort Rodd Hill par un pont-jetée. Les deux lieux historiques ont été créés sous le régime de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*. Le fort Rodd Hill figure à la partie II de la *Loi sur les parcs nationaux*.

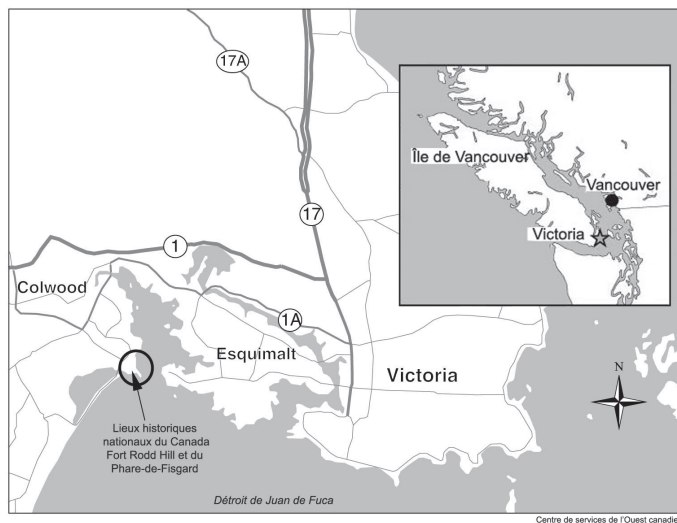


Figure 1: Contexte régional

2.2 Limites de l'endroit désigné

L'endroit désigné du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard est une propriété de 18,7 hectares qui abrite les divers bâtiments du fort, l'île Fisgard et un pont-jetée fait de main d'homme qui relie les deux propriétés (figure 2). Il subsiste sur le site du fort trois batteries, dont deux construites en 1895 et l'autre en 1899, ainsi que des

ouvrages de soutien aux fortifications. Depuis les batteries, les visiteurs ont une vue imprenable sur le rivage et les batteries adjacentes du réseau de défense côtière. La figure 2 illustre l'emplacement de la propriété Journey's End et d'autres propriétés dignes de mention situées dans le voisinage de l'endroit désigné, notamment la Base des Forces canadiennes (BFC) Esquimalt à l'est et l'Université Royal Roads (anciennement le Collège militaire Royal Roads) à l'ouest. La propriété Royal Roads est maintenant un lieu historique national qui met en valeur le domaine éduardien de James Dunsmuir (également connu sous le nom de « parc Hatley »).

Les terres placées sous la responsabilité légale de Parcs Canada se trouvent toutes dans les limites de la propriété administrée, soit les 18,7 hectares de terrain qui abritent l'endroit désigné, la propriété Journey's End, le lot 5, le lot 6 et la propriété Cavendish. Même si Parcs Canada détient le titre officiel de toutes ces propriétés, il ne sert que de l'endroit désigné et de la propriété Journey's End. Le bâtiment Journey's End loge les bureaux administratifs des deux lieux historiques. Ces terrains sont tous bien entourés d'eau ou d'espaces verts qui forment une zone tampon autour des lieux historiques.

Il se peut que certains des terrains entourant l'endroit désigné (la propriété Cavendish et le lot 5) puissent être aménagés pour des activités récréatives passives ou abriter des installations discrètes sans que le contexte patrimonial de l'endroit désigné ne s'en trouve menacé. Si un tel projet était envisagé, Parcs Canada entreprendrait bien à l'avance d'importants programmes de planification et de consultation publique sur la question.

Le fort Rodd Hill est accessible par la route, et le phare de Fisgard y est relié par un pont-jetée. Comme les deux lieux historiques dominent le port d'Esquimalt, ils sont également accessibles par bateau. Le fort Rodd Hill est un ouvrage de défense, et le phare de l'île Fisgard, une aide à la navigation. Même s'ils n'ont aucun lien thématique direct, les deux lieux historiques ont toujours été considérés comme des repères patrimoniaux indissociables. Ils sont également reliés physiquement par le pont-jetée. Par conséquent, comme les mesures de gestion applicables à l'un auraient des conséquences directes sur l'autre, Parcs Canada les considère comme une entité unique dans le présent plan directeur.

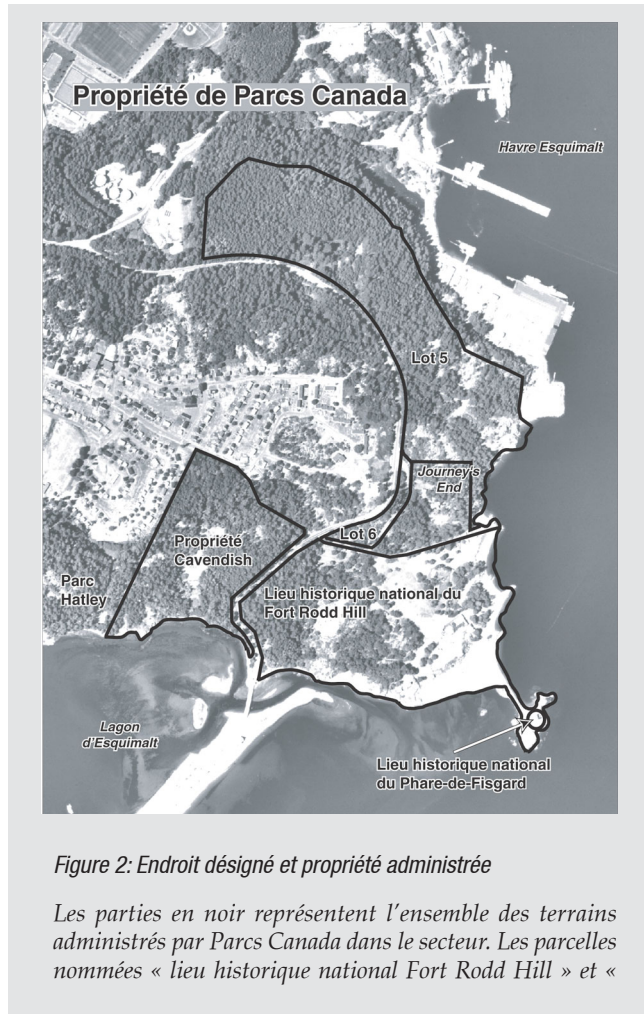


Figure 2: Endroit désigné et propriété administrée

Les parties en noir représentent l'ensemble des terrains administrés par Parcs Canada dans le secteur. Les parcelles nommées « lieu historique national Fort Rodd Hill » et «

Les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard sont situés à un endroit stratégique qui leur permet de jouer un rôle clé dans le tourisme patrimonial à l'échelle locale, provinciale et nationale ainsi que d'attirer toute la gamme d'amateurs du patrimoine culturel. Ils se trouvent tous deux à moins de 20 minutes de route de Victoria, et le réseau routier qui y mène est de tout premier ordre. Le défi, cependant, consiste à attirer une clientèle qui tend à se concentrer dans le secteur portuaire du centre-ville, principal centre d'intérêt touristique de la région.

2.3 Principaux enjeux

- Examiner et actualiser le plan directeur de 1986, en se laissant guider par les énoncés d'intégrité commémorative approuvés pour les lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard, le *Guide pour l'élaboration des plans directeurs* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada;
- Suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, créer un contexte pour l'interprétation du réseau de

fortifications de Victoria-Esquimalt qui s'étendait le long de la côte sud de l'île de Vancouver;

- Collaborer avec d'autres organismes, administrations et propriétaires fonciers afin d'améliorer la protection et la mise en valeur des divers éléments du réseau de fortifications de Victoria-Esquimalt;
- Définir la portée du mandat de Parcs Canada en ce qui a trait aux deux lieux historiques, notamment aux ressources se trouvant hors des limites de l'endroit désigné;
- Définir les mesures à prendre pour assurer la protection et la mise en valeur des ressources du patrimoine bâti qui se trouvent dans les limites de l'endroit désigné;
- Travailler en coopération avec les Premières nations locales afin de préserver et de gérer les ressources archéologiques des lieux historiques;
- Élaborer des stratégies qui faciliteront l'identification, la protection et la gestion des ressources culturelles mobilières des lieux historiques;
- Veiller à ce que les messages de mise en valeur témoignent de l'importance nationale des lieux historiques et diffuser d'autres messages secondaires;
- Évaluer les messages qui sont diffusés pour mettre en valeur les lieux historiques, de même que les méthodes et les endroits choisis à cette fin, et proposer des solutions de rechange au besoin, en prenant soin d'accorder la même importance aux deux lieux historiques;
- Évaluer les services d'accueil actuels afin de cerner les lacunes, particulièrement en ce qui a trait à l'orientation, à l'accès et aux services de restauration;
- En collaboration avec le réseau local de lieux historiques nationaux, les établissements d'enseignement de la région, les résidents et le réseau d'attractions touristiques du Grand Victoria, accroître la visibilité des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard au sein du réseau national de places patrimoniales et en promouvoir le potentiel sur le plan du tourisme patrimonial;
- Évaluer la possibilité de permettre à nouveau l'accès aux lieux historiques par bateau (en y construisant un quai);
- Établir l'orientation des travaux de recherche et de planification des opérations;
- Choisir l'orientation à suivre pour la gestion des ressources naturelles qui se trouvent dans les limites des lieux historiques et sur les terres adjacentes;
- Évaluer les terres publiques qui touchent directement à l'endroit désigné et cerner des possibilités d'activités qui seraient compatibles avec les objectifs de commémoration globaux des lieux historiques;
- Cerner les mesures à prendre pour administrer, gérer, exploiter et entretenir les lieux historiques, notamment pour en améliorer l'infrastructure;
- Identifier les principaux intervenants et organismes concernés du Grand Victoria et nouer des relations avec eux;

- Commercialiser les lieux historiques afin de ramener les taux de fréquentation à ce qu'ils étaient auparavant, et mettre en oeuvre d'autres stratégies destinées à accroître les recettes.

2.4 Résumé des consultations publiques

Parcs Canada a diffusé un premier bulletin en octobre 1998 pour mettre en lumière les principaux enjeux entourant les lieux historiques. Il a alors invité le public à commenter le contenu de ce bulletin, à lui faire part de ses préoccupations, à participer activement au processus d'examen et à assister aux réunions publiques pour discuter du plan en séance plénière. Deux journées portes ouvertes ont été organisées sur place, et un forum public a eu lieu à l'hôtel de ville de Colwood en octobre 1998. Les commentaires recueillis auprès du public lors de ces consultations étaient positifs et montrent à quel point la collectivité est attachée aux lieux historiques. En outre, l'équipe de planification a tenu plusieurs réunions avec divers intervenants et particuliers.

En septembre 1999, Parcs Canada a publié un deuxième bulletin qui présentait un résumé de la rétroaction du public et une série de propositions provisoires pour les lieux historiques – le résultat des idées présentées depuis le dernier plan directeur. Ces propositions reflétaient également les commentaires des intervenants et les suggestions du public. Dans ce bulletin, Parcs Canada invitait le public à commenter les propositions provisoires en remplissant une feuille de commentaires, en envoyant un message par le Web ou en participant à un forum public en septembre 1999. Le troisième bulletin a été envoyé par la poste en juin 2000, et il a été suivi d'une journée portes ouvertes au lieu historique national Fort Rodd Hill. Ce bulletin résumait les commentaires reçus sur les propositions provisoires et annonçait que la majorité des propositions seraient retenues et qu'elles formeraient le noyau du plan directeur.

Parcs Canada a invité un certain nombre de particuliers ainsi que des représentants de groupes de citoyens, d'organismes non gouvernementaux, de Premières nations et de tous les ordres de gouvernement à participer à l'élaboration du plan directeur. Bon nombre des participants ont grandement contribué à définir l'énoncé de vision à long terme des deux lieux historiques.

L'équipe chargée de l'examen était composée de personnel de Parcs Canada, à savoir des employés travaillant aux lieux historiques, du personnel de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique et des employés du Centre de services de l'Ouest canadien. Elle a également pu compter sur l'apport précieux du personnel de la Direction générale des lieux historiques nationaux.

3.0 RÔLE DU FORT RODD HILL ET DU PHARE DE L'ÎLE FIGGARD DANS LE RÉSEAU DE LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

3.1 Rôle du lieu historique national Fort Rodd Hill

Le rôle d'un lieu historique national comme le fort Rodd Hill est fondé sur une analyse des diverses recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Au cours d'un examen effectué en 1958, la Commission a abondamment parlé des fortifications et des ouvrages de défense côtière du port de Victoria-Esquimalt. Dirigée par le D^r Sage, l'équipe chargée de cet examen indiquait alors que le fort Rodd Hill abritait les ouvrages de défense les plus complexes de tout le réseau de fortifications de la côte Ouest du Canada. En résumé, la Commission concluait que ce complexe revêtait une importance historique indéniable pour l'ensemble du Canada, et elle recommandait qu'un parc historique national soit créé pour mettre en valeur le fort Rodd Hill et le réseau d'ouvrages de défense côtière de Victoria-Esquimalt. Le lieu historique a été officiellement créé en 1958, et, quatre ans plus tard, Parcs Canada s'est vu confier la responsabilité de son exploitation. Le fort Rodd Hill met en valeur un chapitre important de l'histoire du Canada tout en contribuant à notre identité et à notre sentiment d'appartenance au Canada. De plus, en tant que témoin de notre passé collectif, il sensibilise la population à un volet de l'histoire de notre pays.

Le fort Rodd Hill fait partie d'un ensemble de lieux historiques nationaux axés sur le thème militaire, dont certains relatent le rôle de Victoria en tant que capitale provinciale, en tant que centre d'activité militaire et navale et en tant que témoin des débuts de l'Ouest canadien. Certains de ces lieux historiques nationaux racontent aussi l'histoire des fortifications de Victoria-Esquimalt. Citons notamment le manège militaire de la rue Bay, qui, à compter de 1915, logeait l'unité d'artillerie de la milice dont relevaient les batteries côtières du réseau de Victoria-Esquimalt, et la base navale d'Esquimalt (aujourd'hui la BFC Esquimalt), que les fortifications avaient été créées pour défendre.

C'est également à la BFC Esquimalt qu'est mis en honneur le rôle des femmes dans l'Armée canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale (le Service féminin de l'Armée canadienne). Des militaires de sexe féminin ont été affectées à de nombreux postes au sein des fortifications de Victoria-Esquimalt. Le parc Hatley, qui se trouve à 1 km à l'ouest du



Casernement de la casemate A. Gavin, CSOC 2003

fort Rodd Hill, est relié au lieu historique par la géographie, parce que les deux propriétés étaient voisines l'une de l'autre et que les réserves d'eau du fort Rodd Hill provenaient à l'origine du parc Hatley.

Le fort Rodd Hill et les fortifications de Victoria-Esquimalt sont étroitement associés sur le plan thématique à d'autres lieux historiques nationaux, surtout sur la côte Est. Le Complexe de défense de Halifax, en particulier, protégeait la principale base navale de la côte Est de la même façon que les fortifications de Victoria-Esquimalt défendaient la station navale de la côte Ouest. Il convient également de mentionner les liens qui unissent le fort Rodd Hill au réseau de défense canado-américain qui a été créé dans le détroit de Juan de Fuca pendant la Seconde Guerre mondiale et au début de la guerre froide.

3.2 Rôle du lieu historique national du Phare-de-Figgard

Le phare de l'île Figgard a été déclaré lieu historique national en 1958 en raison du rôle qu'il a joué en tant que premier phare permanent du Canada sur la côte du Pacifique. Il a plusieurs pendants sur la côte Est, dans la région des Grands Lacs et dans le fleuve Saint-Laurent – ce qui témoigne de l'importance cruciale que jouaient ces installations pour la navigation maritime du XIX^e et du XX^e siècles. Sur le plan thématique, la tour de l'île Figgard



Phare de Fisgard A. Gavin, CSOC 2003

est associée de près au phare du cap Spear à Terre-Neuve, qui a été construit dans les années 1840 et qui employait à peu près la même technologie pour guider les navires vers le port de St. John's. Il convient aussi de noter que le phare du cap Spear était lui aussi voisin d'une batterie côtière de l'artillerie pendant la Seconde Guerre mondiale.

Même si le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard sont les seuls lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada dans l'île de Vancouver, le Grand Victoria renferme pas moins de trente plaques qui soulignent l'importance historique nationale de personnages, de lieux et d'événements particuliers, conformément aux recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. À Victoria et dans les environs, il existe plusieurs autres lieux historiques nationaux bien connus tels que le lieu historique national du Canada de l'Hôtel-Empress, le lieu historique national du Canada du Quartier-Chinois-de-Victoria, le lieu historique national du Canada de l'Hôtel-de-Ville-de-Victoria, le lieu historique national du Canada de la Synagogue-de-la-Congrégation-Emanu-El et le lieu historique national du Canada de l'Édifice de la chocolaterie Rogers.

3.3 Intégrité commémorative des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard

Le rôle de chaque lieu historique national est défini par l'énoncé des objectifs de commémoration, et cette règle vaut aussi pour le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard. L'importance patrimoniale du lieu historique national Fort Rodd Hill est exposée dans un énoncé des objectifs de commémoration qui a été intégré à l'énoncé d'intégrité commémorative approuvé en 1996. Le lieu historique souligne :

Le rôle des fortifications de Victoria-Esquamalt (de 1878 à 1956) dans la défense de Victoria et de la base navale d'Esquamalt et, par extension, dans la défense du Canada et de l'Empire britannique.

Le phare de l'île Fisgard a été déclaré lieu historique d'importance nationale pour :

Le rôle qu'il a joué en tant que premier phare permanent du Canada sur la côte du Pacifique.

L'objectif de commémoration est intimement lié à la notion d'intégrité commémorative. Cette expression sert à décrire la santé ou le caractère intégral d'un lieu historique national. Il y a intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les ressources directement associées aux motifs de la création du lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées;
- Les motifs qui justifient la création du lieu historique national sont bien communiqués au public;
- Les valeurs patrimoniales du lieu historique (y compris celles qui ne sont pas directement associées aux motifs de sa création) sont respectées dans l'ensemble des décisions et des actions touchant le lieu historique.

L'énoncé d'intégrité commémorative explique ce à quoi correspond l'intégrité commémorative dans un lieu historique national donné. Cet énoncé précise l'objet et les motifs de la commémoration, les ressources qui revêtent de l'importance à l'échelle nationale, leur valeur et les objectifs liés à leur protection, les messages d'importance nationale à diffuser et les objectifs connexes ainsi que les autres valeurs patrimoniales, ressources et messages associés au lieu historique.

Une fois approuvé, l'énoncé d'intégrité commémorative sert de fondement à la prise de décisions, même si, en soi, il ne contient aucun renseignement explicite sur les mesures de gestion à prescrire ou à proscrire. L'énoncé d'intégrité commémorative fournit des détails sur les éléments du lieu historique national qui ont de la valeur. C'est un cadre qui permet d'évaluer l'impact des mesures proposées et, essentiellement, de veiller à ce que l'intégrité commémorative demeure au centre de tous les aspects de la gestion, de la planification et de la prise de décisions touchant le lieu historique.

4.0 VISION ADOPTÉE POUR LES LIEUX HISTORIQUES FORT RODD HILL ET DU PHARE-DE-FISGARD

Voici la vision d'avenir adoptée pour les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard :

En 2015, le lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill soulignera avec dynamisme l'importance historique nationale des fortifications de Victoria-Esquimalt et leur rôle dans la défense de la côte du Pacifique de 1878 à 1956. Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Fisgard commémorera quant à lui la construction du premier phare permanent sur la côte du Pacifique et mettra en valeur son rôle en tant qu'aide à la navigation dans le détroit de Juan de Fuca. Tous deux seront reconnus à grande échelle comme des lieux d'importance historique nationale et des symboles de l'évolution du Canada, qui est passé du statut de colonie à celui de pays souverain.

Les lieux historiques auront encore comme objectifs prioritaires la protection et la mise en valeur des ressources culturelles. Leurs ouvrages et leurs collections d'importance nationale s'imposeront comme modèles dans le domaine de la conservation des ressources historiques. Les travaux d'entretien et les mesures d'intervention touchant les ouvrages et le tissu historiques respecteront les principes de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Les valeurs du patrimoine archéologique et naturel seront également respectées et mises en évidence de façon appropriée.

L'importance nationale des lieux historiques sera communiquée aux visiteurs par des activités d'interprétation évocatrices et des expositions interactives qui créeront un milieu propice à l'apprentissage et à la découverte. Grâce à ces services et à ces installations, les visiteurs comprendront mieux la valeur des ressources culturelles et naturelles des lieux historiques, l'histoire du Canada et le rôle des lieux historiques nationaux du Canada dans l'identité nationale.

Importantes attractions touristiques pour Victoria, les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard continueront d'entretenir des liens étroits avec la collectivité par des programmes de diffusion externe et des manifestations spéciales. Les lieux historiques seront considérés comme des attractions patrimoniales à ne pas manquer dans le Sud de l'île de Vancouver, et ils représenteront une source de fierté pour les résidents de la région, l'industrie du tourisme, les visiteurs et la population canadienne dans son ensemble.

5.0 PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

5.1 Ressources représentant ou symbolisant l'importance nationale des lieux historiques

Ressources culturelles de niveau I

Les ressources culturelles qui sont directement associées à l'objectif de commémoration (c'est-à-dire les motifs qui justifient la création des lieux historiques nationaux) sont dites « de niveau I ». Il s'agit de l'endroit désigné, des ressources culturelles *in situ* qui ont un rapport direct avec les motifs de la création des lieux historiques, des ressources culturelles qui, selon la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, contribuent à l'importance historique nationale de l'endroit désigné et, enfin, des objets qui sont directement associés à l'objectif de commémoration et aux lieux historiques. Parcs Canada attache une importance particulière à ces ressources tant pour leurs attributs physiques que pour leurs attributs associatifs, qui, collectivement, représentent leur valeur historique.

Ressources culturelles de niveau II

Les ressources culturelles de niveau II sont celles qui, sans être liées directement aux motifs de la commémoration, ont tout de même une valeur historique. En l'occurrence, il s'agit des ressources associées à l'histoire militaire ou à l'histoire de la navigation maritime.

5.2 Endroit désigné

5.2.1 Contexte

L'endroit désigné correspond à la parcelle de terrain de 18,7 hectares qui abrite les principales ressources patrimoniales des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. La figure 3 brosse un tableau visuel du paysage et des ressources culturelles de l'endroit désigné.



Figure 3: Paysage et ressources culturelles de l'endroit

5.2.2 Situation actuelle

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a choisi les 18,7 hectares comme endroit désigné pour mettre en valeur le fort Rodd Hill et le réseau d'ouvrages de défense côtière de Victoria-Esquamalt. Les ressources qui s'y trouvent sont protégées et mises en valeur par le personnel de Parcs Canada. Le présent plan directeur contient des propositions qui visent à aider Parcs Canada à protéger et à mettre en valeur ces ressources, de même que la propriété physique de l'endroit désigné. Le fort est encore entouré des éléments du paysage (végétation, caractéristiques topographiques) qui servaient autrefois à camoufler et à protéger les militaires. Ces éléments et les terres adjacentes (propriété Journey's End, lot 5, lot 6 et propriété Cavendish) font partie de la propriété administrée par Parcs Canada, mais ils ne doivent pas être confondus avec l'endroit désigné.

L'endroit désigné est entouré d'ouvrages du réseau de défense côtière de Victoria-Esquamalt qui sont situés sur des propriétés gérées par d'autres organismes fédéraux, provinciaux et régionaux, en particulier le ministère de la Défense nationale. Dans certains cas, ces ressources se trouvent sur des terres privées. Même s'il n'en a pas la responsabilité, Parcs Canada encourage les tierces parties à faire tous les efforts possibles pour identifier ces ressources, les évaluer, les préserver et les mettre en valeur.

5.2.3 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Passer à l'action et suggérer des mesures afin de protéger les ressources associées aux fortifications côtières de Victoria-Esquamalt au-delà des limites des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard.

Objectifs

- Faire preuve de leadership dans la protection et la mise en valeur du réseau de défense de Victoria-Esquamalt en coopérant avec d'autres propriétaires – des particuliers, des organismes et d'autres administrations;
- Présenter l'interprétation complète des autres propriétés du réseau de défense de Victoria-Esquamalt dans le cadre du programme de mise en valeur du lieu historique.

Mesures

- Collaborer avec le ministère de la Défense nationale, le Musée national de la guerre, le Service correctionnel du Canada, les municipalités de Colwood, d'Esquamalt, de Metchosin, d'Oak Bay, de Saanich et de Victoria ainsi que les propriétaires fonciers privés afin d'améliorer la protection et la



Terrain de Fort Rodd Hill et du Phare de Fisgard A. Gavin, CSOC 2003

mise en valeur des éléments du réseau de défense de Victoria-Esquamalt qui relèvent de leur champ de compétence;

- Montrer l'exemple en collaborant avec les propriétaires des ressources culturelles se trouvant sur les autres propriétés du réseau de fortifications de Victoria-Esquamalt, afin de définir, de mettre en valeur et, dans la mesure du possible, de protéger les caractéristiques patrimoniales déterminantes de ces ressources ainsi que de rehausser l'intégrité de l'endroit désigné élargi;
- Travailler de concert avec d'autres organismes et particuliers dans le but de protéger les autres ouvrages du réseau de fortifications de Victoria-Esquamalt en prenant diverses mesures de conservation, telles que l'imposition de restrictions à l'utilisation des terres, le zonage, l'établissement de servitudes, l'adoption de clauses restrictives, la conclusion d'ententes avec des propriétaires privés, l'échange de terrains, etc.;
- Évaluer le programme de mise en valeur actuel afin d'y intégrer les valeurs commémoratives de l'endroit désigné élargi, de fixer des objectifs d'apprentissage généraux et de surveiller dans quelle mesure les visiteurs les atteignent.

5.3 Cadre historique

5.3.1 Contexte et situation actuelle

Les limites de la propriété des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard sont illustrées à la figure 3. Le paysage qui entoure immédiatement l'endroit désigné représentait un élément de protection important pour le fort. La propriété administrée doit faire l'objet de recherches plus approfondies, et les résultats de ces recherches doivent être intégrés aux programmes de conservation et de mise en valeur. Le présent plan a contribué à mettre en lumière les valeurs et la vulnérabilité de cet aspect de la gestion des ressources culturelles.

5.3.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les vues panoramiques ainsi que les caractéristiques et les vestiges du paysage qui sont associés à la propriété administrée soient protégés, pris en considération dans les décisions touchant à l'aménagement des lieux historiques et mis en évidence pour le public.

Objectifs

- Voir à ce que les principales caractéristiques de la propriété administrée soient reconnues, protégées et mises en valeur;
- Par des messages de mise en valeur, sensibiliser le public à la vulnérabilité des ressources et des vues panoramiques de la propriété administrée;
- Exiger des promoteurs de projets d'aménagement qu'ils tiennent compte de leur impact sur la propriété administrée;
- Favoriser le maintien des panoramas créés depuis divers points de vue situés à l'extérieur des limites des lieux historiques.

Mesures

- Identifier, consigner, protéger et mettre en valeur l'ensemble des ressources connues de niveau I qui sont associées à la propriété administrée;
- Évaluer le programme de mise en valeur actuel afin d'y inclure les valeurs commémoratives de la propriété administrée, établir des objectifs d'apprentissage généraux et surveiller dans quelle mesure les visiteurs les atteignent;
- Examiner les principaux panoramas ainsi que les éléments et les vestiges du paysage qui sont associés à la propriété administrée et veiller à ce que ces valeurs soient prises en compte dans tout projet d'aménagement proposé pour les lieux historiques;
- Favoriser la préservation des vues panoramiques qui s'offrent sur le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard depuis le port d'Esquimalt, la base navale, la propriété Royal Roads et le détroit de Juan de Fuca.

5.4 Patrimoine bâti

5.4.1 Fort Rodd Hill: Contexte et situation actuelle

L'énoncé d'intégrité commémorative du fort Rodd Hill précise que le lieu historique national renferme une importante collection d'ouvrages historiques de maçonnerie originale – l'une des plus grandes que possède Parcs Canada dans tout l'Ouest canadien. Grâce à cette collection et à ses autres ressources architecturales, le lieu

historique national Fort Rodd Hill réunit un ensemble complet de ressources culturelles qui se trouvent dans leur contexte original et qui sont relativement inchangées par rapport à l'époque où elles servaient à des fins militaires.

Il importe d'examiner l'état des ressources du patrimoine bâti. La dernière évaluation, dont les résultats ont été présentés dans le *Rapport sur l'état des parcs*, remonte à 1997. Les travaux de conservation entrepris par Parcs Canada ont permis de ralentir la dégradation naturelle des ouvrages du lieu historique, parce que le *Rapport sur l'état des parcs* qualifie leur état de « passable ». Par contre, certains bâtiments sont en piètre état ou menacés. Cette situation risque de s'aggraver encore davantage à moins qu'une stratégie de conservation soutenue ne soit mise en oeuvre.

5.4.2 Description et analyse

Après l'approbation de l'énoncé d'intégrité commémorative, Parcs Canada a procédé à une analyse descriptive des bâtiments et des ouvrages du lieu historique qui faisait suite à une étude menée par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) sur les ouvrages du fort Rodd Hill. Les résultats de cette analyse ont été intégrés à l'énoncé d'intégrité commémorative. Les caractéristiques physiques de chacun des bâtiments et des ouvrages sont décrites de façon relativement détaillée en raison de l'importance que ceux-ci revêtent à titre de ressources de niveau I. Des données relatives aux caractéristiques du paysage et à l'entretien du domaine y ont également été intégrées, de même que les résultats de l'évaluation du BEEFP. L'annexe A présente un compte rendu historique de l'évolution de l'endroit désigné du fort.



Tour de télépointage de la batterie Belmont. A. Gavin, CSOC 2003

5.4.3 Aperçu du caractère patrimonial

Les bâtiments, les murs et les autres ouvrages du lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill faisaient partie du réseau de défense côtière de Victoria-Esquimalt pendant la période visée par la commémoration, soit de 1895 à 1956. Ils sont tous classés ressources culturelles de niveau I. Comme elles sont directement associées aux motifs de la commémoration, ces ressources doivent être protégées en conséquence. Voici une liste des bâtiments et des ouvrages du lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill qui font partie des ressources de niveau I:

- (a) Batterie supérieure – Emplacement de canon et magasin
- (b) Batterie supérieure – Poste de garde
- (c) Batterie inférieure – Emplacement de canon et magasin
- (d) Batterie inférieure – Poste de garde
- (e) Batterie inférieure – Casernement de la casemate
- (f) Batterie Belmont – Emplacement de canon, magasin et tour de télépointage
- (g) Salle de calcul du tir
- (h) Cantine
- (i) Centrale des projecteurs
- (j) Projecteur n° 1
- (k) Projecteur n° 7
- (l) Quartier des adjudants
- (m) Poste du commandant de la batterie
- (n) Standard téléphonique
- (o) Atelier de l'ajusteur
- (p) Batterie inférieure – Dépôt de munitions pour petites armes
- (q) Batterie inférieure – Magasin d'artillerie
- (r) Bâtiment de contrôle des projecteurs
- (s) Projecteur n° 6
- (t) Hutte de la Seconde Guerre mondiale
- (u) Batterie supérieure – Poste du commandant

5.4.4 Phare de l'île Fisgard :

Contexte et situation actuelle

Le phare de l'île Fisgard guide les marins depuis plus de 140 ans. La tour du phare et la maison du gardien qui y est annexée sont des constructions originales. L'intérieur de la maison, y compris le toit, a été détruit par un incendie en 1957. Parcs Canada a restauré l'extérieur des deux bâtiments pour qu'ils reprennent leur apparence de 1873, et il a adapté l'intérieur de la maison pour y aménager des expositions. La Garde côtière entretient la lanterne et s'en sert comme aide à la navigation.

5.4.5 Caractère patrimonial, valeurs associatives et valeurs physiques

La tour et la maison du gardien ont toutes deux été construites en 1860. Il s'agissait alors du premier phare permanent du Canada sur la côte du Pacifique. La tour et la

maison contribuent à définir l'entrée du port d'Esquimalt, et elles forment le repère le plus visible des environs pour les navires qui circulent dans le détroit de Juan de Fuca.

La tour et la maison sont associées au thème des aides à la navigation côtière. Vestige d'avant la Confédération, le phare est la première installation du genre à avoir été construite sur la côte Ouest. Il est associé au thème de la navigation dans le détroit de Juan de Fuca à l'époque où l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique commençaient à se développer. Plusieurs éléments contribuent au caractère patrimonial du phare et de la maison du gardien : leur masse, leur profil, leurs dimensions, les matériaux de construction, les détails de la construction et les relations qui existent entre les bâtiments et le lieu historique.



Phare de Fisgard Alice Gavin, CSOC 2003

La tour et la maison sont des ressources culturelles de niveau I. Ces bâtiments sont donc directement reliés aux motifs de la création du lieu historique et à ses valeurs d'importance nationale, et ils doivent être protégés en conséquence. Voici les principales valeurs associatives et physiques du phare de l'île Fisgard :

Valeurs associatives

- La tour, la lanterne et la maison du gardien représentent la raison d'être du lieu historique;
- L'emplacement du phare sur une petite île et les liens physiques qui unissent la tour à la maison représentent la fonction et les conditions de vie des gardiens et de leur famille;
- La lanterne et l'escalier en fonte de la tour ont de la valeur parce qu'ils font partie du tissu original importé précisément pour la construction du phare;
- La citerne et les fondations de la remise, les corps-morts, la passerelle et les installations météorologiques illustrent les divers aspects de l'histoire sociale et fonctionnelle du phare;
- Les massifs d'ancrage de l'estacade et le pont-jetée illustrent l'emplacement stratégique du phare et son rôle ultérieur dans la défense de Victoria-Esquimalt.

Valeurs physiques

- Les caractéristiques historiques du phare sont définies par son emplacement, son orientation, sa conception, son envergure, son tissu original, ses couleurs et sa fonction continue d'aide à la navigation.

L'annexe B renferme plus de détails sur le phare de l'île Fisgard.

5.4.6 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les ressources du patrimoine bâti qui représentent l'importance nationale des lieux historiques du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard ne soient ni altérées ni menacées.

Objectifs

- Cerner, consigner, protéger et mettre en évidence les caractéristiques qui donnent aux ressources *in situ* leur valeur patrimoniale, de façon à refléter leur importance nationale;
- Consigner la valeur des ouvrages historiques par des travaux de documentation et de surveillance complets;
- Mettre en évidence les valeurs associatives des ouvrages historiques;
- Préserver l'emplacement, l'orientation, la conception, le style et la dimension des ressources historiques;
- Protéger les éléments de preuve physiques qui fournissent des renseignements sur l'évolution de chaque bâtiment;
- Conformément aux pratiques de conservation reconnues, préserver le tissu original, la forme, les techniques de construction et les éléments qui témoignent de la fonction des ressources du patrimoine bâti, et consigner les renseignements recueillis à ce chapitre.

Mesures

- Évaluer l'état actuel des bâtiments et des ouvrages du fort Rodd Hill et terminer les travaux de conservation des ouvrages recensés lors de l'évaluation des mesures de conservation de 1994, notamment :
 - refaire le toit des bâtiments à toiture plate qui n'ont pas encore été rénovés;
 - restaurer la façade extérieure de la salle de calcul du tir;
 - restaurer le mur de la salle de calcul du tir;
 - restaurer le casernement (salle des lavabos, dépôt de provisions, latrines);

- remplacer les escaliers et la passerelle de bois du phare de l'île Fisgard (ne font pas partie du tissu historique);
- calfeutrer les fissures décelées dans la maçonnerie à certains endroits déterminés;
- évaluer la centrale des projecteurs afin de déceler toute fuite d'eau.
- Améliorer les services de sécurité, d'alimentation en électricité et de communications et les étendre à plusieurs autres ouvrages qui se trouvent sur place afin de protéger adéquatement les ressources du patrimoine bâti et d'offrir un niveau de sécurité suffisant au public;
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de préservation et d'entretien à long terme des ressources architecturales, et prévoir notamment des méthodes appropriées pour atténuer les impacts des visiteurs sur le tissu historique;
- Évaluer la possibilité d'assurer un service d'approvisionnement en eau aux lieux historiques et étendre les dispositifs de suppression des incendies à certains ouvrages précis, dont le quartier des adjudants et le phare de l'île Fisgard;
- Accroître et améliorer les services d'entretien de façon à assurer la survie à long terme des ouvrages;
- Améliorer le service d'approvisionnement en électricité au magasin de la batterie supérieure et à la centrale des projecteurs;
- Rehausser la sécurité dans la centrale des projecteurs et dans le magasin de la batterie Belmont;
- Évaluer et améliorer la stratégie de mise en valeur des ressources du patrimoine bâti afin de mieux faire ressortir les valeurs patrimoniales de chaque ouvrage, notamment en fournissant des explications sur les travaux de garde et d'entretien requis, en établissant des objectifs d'apprentissage et en surveillant le degré de compréhension des visiteurs;
- Choisir le meilleur moyen de rendre accessibles aux personnes à mobilité restreinte des secteurs tels que la batterie Belmont et le phare de l'île Fisgard ou créer d'autres moyens de mise en valeur adéquats;



Batterie inférieure A. Gavin, CSOC 2003

- Cerner et protéger les caractéristiques qui confèrent aux ressources de niveau I leur valeur patrimoniale et en tenir compte dans la conception et la mise en oeuvre de tout changement susceptible de leur nuire;
- Mettre au point une base de données pour répertorier, consigner et stocker des dossiers, des dessins, des archives photographiques, des plans de l'ouvrage avant les travaux et des plans de l'ouvrage fini pour chaque ressource de niveau I;
- Faire une distinction entre les nouveaux matériaux ou les reproductions et le tissu original, et identifier les éléments qui ne font pas partie des ressources de niveau I.

5.5 Ressource du patrimoine bâti de niveau II : Propriété Journey's End

5.5.1 Contexte et situation actuelle

Le bâtiment Journey's End est la seule ressource architecturale de niveau II qui soit associée aux lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Même s'il n'est pas directement associé au fort Rodd Hill ou aux opérations du phare de l'île Fisgard, il a servi de résidence aux militaires de haut rang pendant les vingt dernières années d'exploitation du fort. Parcs Canada y loge actuellement ses bureaux administratifs. Abstraction faite du bref aperçu historique présenté ci-dessous, la question de la propriété Journey's End sera abordée à la section intitulée « Administration et opérations ».

5.5.2 Caractère patrimonial

Construit entre 1928 et 1932, le bâtiment Journey's End servait initialement de résidence à Muriel Wingfield et faisait partie du domaine de son père, l'industriel James Dunsmuir. Parcs Canada en a fait l'acquisition en 1988 et s'en sert depuis comme centre administratif du lieu historique national Fort Rodd Hill. Le bâtiment a été classé « édifice fédéral du patrimoine » par le BEEFP à la fin des années 1990 en raison de son association avec le thème de la construction résidentielle en banlieue dans l'île de Vancouver au cours des années 1920 et 1930, de son architecture inspirée du courant Arts and Crafts et de l'intégrité de la propriété.

5.6. Vestiges et caractéristiques du paysage

5.6.1 Contexte et situation actuelle

Qu'il s'agisse du terrain rectangulaire plat qui se trouve devant la batterie inférieure ou des morceaux de chaîne fixés aux rochers du phare de l'île Fisgard, il n'est pas toujours facile de cerner, à partir des éléments de preuve existants, les activités qui avaient cours auparavant sur les propriétés des lieux historiques. Une fois réunies, ces petites bribes d'information nous révèlent souvent beaucoup de choses sur le passé. Le terrain plat et herbeux était un court de volley-ball qui servait à l'entraînement et au divertissement des soldats. Les chaînes servaient jadis à

ancrer des parties de l'estacade qui protégeait le port contre les torpilleurs.

Le cadre maritime et le relief de l'endroit désigné ont eux aussi une signification. Le domaine entourant les ouvrages historiques est étroitement associé aux bâtiments, et il importe de le préserver et d'en respecter les caractéristiques patrimoniales. Les corridors visuels représentent également une caractéristique culturelle qui s'inscrit dans le contexte historique à protéger.

5.6.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les vestiges et les caractéristiques du paysage qui symbolisent l'importance nationale des lieux historiques ou qui contribuent au contexte des ressources du patrimoine bâti ne soient ni altérées ni menacées.

Objectifs

- Consigner les renseignements recueillis sur les caractéristiques du paysage patrimonial qui font partie de l'endroit désigné;
- Préserver les caractéristiques du paysage environnant et les lignes de vue des ouvrages historiques.



Journey's End A. Gavin, CSOC 2003

Mesures

- Identifier, évaluer, consigner et protéger les vestiges et les caractéristiques du paysage de niveau I et de niveau II;
- Évaluer et améliorer au besoin le programme de mise en valeur des vestiges et des caractéristiques du paysage;
- Préserver le paysage patrimonial en effectuant des travaux de conservation autour de certains ouvrages des lieux historiques;
- Veiller à ce que les projets d'aménagement contemporains entrepris sur place respectent les vestiges et les caractéristiques clés du paysage patrimonial;
- Pour faciliter la navigation, préserver les lignes de vue sur le nord depuis les eaux libres du détroit de Juan de Fuca.

5.7 Protection des ressources culturelles mobilières

5.7.1 Contexte et situation actuelle

La collection actuelle du lieu historique Fort Rodd Hill comprend des ressources de niveau I et de niveau II : de l'équipement militaire d'époque, des pièces d'artillerie, des munitions neutralisées, de l'équipement individuel, des effets personnels ayant appartenu aux militaires et du mobilier. Les collections de niveau II comportent également tout un éventail d'artefacts traditionnels d'origine autochtone. La collection du lieu historique national du Phare-de-Fisgard n'est pas aussi vaste. Les artefacts comprennent le registre original tenu par le gardien pour l'année 1860-1861 ainsi que des lanternes, des lentilles et des outils de tous genres. La plupart des pièces de cette collection sont stockées ou mises en valeur sur place, bien que certaines soient conservées à l'entrepôt de Parcs Canada à Winnipeg. Une partie de la collection archéologique du lieu historique se trouve au Musée royal de la Colombie-Britannique.

Même si les collections d'artefacts des deux lieux historiques représentent des thèmes différents, elles ont en commun une caractéristique importante : bon nombre des éléments qui en font partie sont de très grande dimension et relativement lourds. Qu'il s'agisse d'une énorme lentille de phare ou d'une imposante pièce d'artillerie, ces ressources ont toutes besoin d'entretien et doivent être documentées adéquatement. À l'heure actuelle, le stockage de la collection pose un problème. Les artefacts sont disséminés dans plusieurs locaux où il est impossible de régler adéquatement les conditions ambiantes, de sorte que la collection est exposée aux fluctuations de la température et du degré d'humidité. De plus, Parcs Canada ne dispose d'aucun local de préparation où il peut effectuer des réparations de base et des travaux de conservation préventive. En outre, les membres du public qui font des recherches n'ont accès à aucun renseignement sur la collection. Enfin, les aires polyvalentes pouvant servir à exposer des pièces de la collection sont limitées.

Pour gérer adéquatement la collection d'artefacts des deux lieux historiques, Parcs Canada doit se doter d'une stratégie qui prévoit notamment des mesures pour la conservation préventive, l'entretien, l'utilisation (à des fins de mise en valeur et de recherche) et le stockage. Il importe également d'actualiser les renseignements sur la gestion de la collection afin qu'ils respectent les politiques actuelles.

5.7.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les ressources mobilières qui symbolisent ou qui représentent l'importance des lieux historiques ne soient ni altérées ni menacées.

Objectifs

- Évaluer, gérer, protéger, entretenir et mettre en valeur les artefacts, les collections et les archives des lieux historiques conformément aux pratiques de conservation contemporaines, à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et à d'autres politiques pertinentes de Parcs Canada;
- Veiller à ce que les collections historiques soient mises en valeur convenablement; les rendre accessibles à des fins de recherche et d'interprétation.

Mesures

- Évaluer les aires de stockage et d'exposition des collections afin de les améliorer ou d'en aménager de nouvelles qui assureront adéquatement la protection à long terme des ressources;
- Examiner les aires de stockage afin de trouver une solution à long terme au problème de l'entreposage des artefacts, notamment l'aménagement sur place d'une aire pour la conservation préventive ainsi que d'une installation dotée d'équipements adéquats pour la suppression des incendies, la sécurité et la régulation des conditions ambiantes;
- Évaluer les expositions montées dans les bâtiments historiques, examiner les solutions de rechange possibles, améliorer les méthodes de régulation des conditions ambiantes et rehausser les mesures de sécurité;
- Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie d'entretien et de conservation pour répondre aux exigences à court et à long terme, en mettant l'accent sur les mesures de conservation préventive;
- Élaborer et tenir à jour une stratégie de gestion des éventualités pour les lieux historiques afin de protéger et de conserver les artefacts en situation d'urgence;
- Mener à bien une évaluation des collections et déterminer quels artefacts peuvent être conservés à distance;
- Travailler de concert avec les Premières nations à identifier et à protéger les objets des lieux historiques qui font partie de leur patrimoine culturel;
- Tenir des dossiers, y compris des archives photographiques, afin d'étayer les activités de préservation et de mise en valeur des lieux historiques et rendre cette information accessible à d'autres;
- Rendre les collections physiquement et intellectuellement accessibles au grand public et aux universitaires pour qu'ils puissent voir les artefacts et consulter les dossiers qui y ont trait au moyen de nouvelles technologies et techniques;
- Évaluer la stratégie de mise en valeur des artefacts et l'améliorer au besoin, notamment en fournissant des explications sur l'entretien et la conservation des ressources;

- Actualiser les expositions existantes et en concevoir de nouvelles en faisant une utilisation appropriée des artefacts de niveau I et de niveau II dans le cadre du programme de mise en valeur sur place et du programme de diffusion externe;
- Mener des recherches afin de s'assurer de l'authenticité des artefacts et de l'exactitude des messages d'importance nationale; en rendre les résultats accessibles à d'autres;
- Aménager une aire convenable et exempte de dangers pour les expositions internes présentées en alternance ou les expositions itinérantes de l'extérieur;
- Nouer des rapports de coopération et collaborer avec d'autres autorités afin de monter des expositions ou d'améliorer celles qui existent déjà;
- Saisir les données sur les collections dans le Système d'information sur les artefacts de Parcs Canada.

5.8 Ressources archéologiques

5.8.1 Contexte et situation actuelle

Les ressources archéologiques des lieux historiques sont importantes et fragiles, de sorte qu'elles ont souvent besoin de protection. Jusqu'à présent, un certain nombre de ressources archéologiques ont été trouvées autour du fort Rodd Hill et de l'île Fisgard, dont plusieurs sont d'origine autochtone.

Les recherches archéologiques menées aux deux lieux historiques comportaient plusieurs volets : inventaire, évaluation des impacts et récupération de données par des prélèvements contrôlés et par des fouilles systématiques. Les projets d'aménagement et les autres activités qui pourraient avoir des incidences sur les ressources du patrimoine culturel devront faire l'objet d'une évaluation archéologique détaillée. Il est important que Parcs Canada gère les ressources patrimoniales des lieux historiques en tenant compte de l'information archéologique la plus récente. Il se laissera donc guider par la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, qui préconise un modèle de gestion en quatre étapes : inventaire des ressources, évaluation des ressources pour en déterminer la valeur historique, prise en compte de la valeur historique dans toute mesure susceptible d'avoir des incidences sur les ressources et, enfin, surveillance et examen des mesures prises.

Pour s'acquitter de ce mandat stratégique, Parcs Canada compte travailler de concert avec des groupes d'intérêts et d'autres intervenants afin de protéger, de gérer et de mettre en valeur les ressources archéologiques des lieux historiques. Il continuera de collaborer avec les Premières nations Esquimalt et Songhees, de même qu'avec d'autres groupes d'intérêts, et il les fera participer à des programmes archéologiques. Les Premières nations auront voix au chapitre chaque fois qu'un projet d'aménagement pourrait représenter une menace pour leur patrimoine culturel.

Parcs Canada continuera de travailler en collaboration avec les Premières nations dans le cadre de fouilles archéologiques et de programmes postérieurs aux travaux sur le terrain, et il les aidera à mettre en valeur leur patrimoine culturel dans la mesure où celui-ci se rapporte aux lieux historiques. En outre, il encouragera la communauté autochtone et divers autres groupes à participer à la protection, à la gestion et à la mise en valeur des ressources archéologiques, et il les consultera sur les questions qui touchent à ce dossier.

À l'heure actuelle, Parcs Canada n'a pas tous les renseignements archéologiques et ethnographiques dont il a besoin. Pour combler ces lacunes et régler d'autres problèmes, il est prévu que les recherches archéologiques devront se poursuivre de façon permanente aux lieux historiques. Parcs Canada souhaite élaborer un plan d'ameublement du casernement, mais, pour ce faire, il se peut qu'il doive entreprendre des fouilles archéologiques dans les tumulus de débris eurocanadiens qui se trouvent dans le secteur des casernes.

5.8.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Protéger et mettre en valeur les ressources archéologiques des lieux historiques pour éviter qu'elles ne soient altérées ou menacées.

Objectifs

- Coordonner l'identification, l'évaluation, la protection, la gestion et la mise en valeur des ressources archéologiques qui symbolisent l'importance nationale du lieu historique, y compris certains aspects du patrimoine bâti ainsi que des vestiges et des caractéristiques du paysage;
- Consulter les Premières nations Songhees et Esquimalt pour faciliter l'identification, l'évaluation, la gestion et la mise en valeur des ressources archéologiques qui font partie du patrimoine autochtone;
- Protéger les renseignements archéologiques classifiés des lieux historiques tout en offrant des possibilités d'accès raisonnables aux données.

Mesures

- Intégrer les renseignements archéologiques et numériser toutes les cartes du patrimoine culturel dans un Système d'information géographique complet ou dans un outil de gestion des ressources et assurer la protection des renseignements classifiés;
- Effectuer l'inventaire et l'évaluation de la collection de ressources archéologiques et déterminer l'endroit où il conviendrait de la stocker;

- Évaluer le programme de mise en valeur des lieux historiques afin de relater au public de façon dynamique et appropriée l'histoire intégrale de l'utilisation des ressources culturelles et naturelles des lieux historiques;
- Mettre à contribution le savoir d'experts en archéologie afin de lancer des initiatives de conservation et de mise en valeur qui faciliteront la restauration du patrimoine bâti et le rétablissement du paysage historique;
- Solliciter l'apport des Premières nations locales aux premières étapes de tout projet d'aménagement susceptible de menacer leur patrimoine, et leur donner le temps d'examiner les propositions et d'y répondre;
- Collaborer avec les Premières nations à des fouilles archéologiques et à des programmes postérieurs aux travaux sur le terrain;
- Avec le concours des Premières nations locales, élaborer des protocoles pour régir la mise en valeur du patrimoine culturel autochtone sur place;
- Veiller à ce que les autres autorités concernées comprennent bien la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et les valeurs d'intégrité commémorative des lieux historiques;
- Respecter les intérêts et les valeurs des autres groupes et autorités en ce qui a trait aux ressources archéologiques de leurs propres sites historiques;
- Collaborer avec d'autres autorités afin d'assurer la diffusion de messages secondaires et la création de messages sur l'archéologie;
- De concert avec le département de géophysique de l'Université de Victoria, approfondir les études exploratoires de vérification au sol pour repérer des ressources architecturales et culturelles enfouies au fort Rodd Hill;
- Coopérer avec d'autres institutions pour régler des questions ayant trait aux ressources archéologiques des lieux historiques, selon les besoins.

5.9 Ressources naturelles

5.9.1 Contexte et situation actuelle

Même si la *Victoria Natural History Society* a fait l'inventaire partiel des ressources du lot 5 et de la propriété Cavendish, il n'existe à l'heure actuelle aucun répertoire exhaustif des ressources naturelles des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Il n'est donc pas exclu que les lieux historiques renferment des espèces sous-représentées, rares ou en danger de disparition. Le fort Rodd Hill et les propriétés adjacentes servent d'habitat à d'importants peuplements de chênes de Garry. Selon le *Rapport sur l'état des parcs* (1997), les peuplements de chênes de Garry et d'arbousiers figurent parmi les forêts les plus menacées du pays.

De plus, le public a dit craindre que les espèces exotiques ne représentent une menace pour la flore indigène. Les propriétés voisines des lieux historiques sont déjà

colonisées par des espèces envahissantes qui ont commencé à empiéter sur le secteur des batteries. A la longue, ces espèces pourraient mettre en péril les ressources du patrimoine bâti.

5.9.2 But stratégique, objectif et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les valeurs patrimoniales des ressources sur place (y compris celles qui ne sont pas associées directement aux motifs de la création des lieux historiques) soient respectées dans toutes les décisions et les actions susceptibles de leur nuire.

Objectif

- Répertoire et protéger les ressources naturelles des lieux historiques dans le respect des principes et des politiques de Parcs Canada qui s'appliquent à la protection et à la gestion des écosystèmes.

Mesures

- Faire l'inventaire des ressources naturelles afin de faciliter la gestion des caractéristiques importantes de l'écosystème des lieux historiques;
- Dresser des plans de conservation pour les espèces en péril, s'il y a lieu;
- Préserver les principales lignes de vue historiques (c'est-à-dire les vues panoramiques sur le détroit de Juan de Fuca depuis les batteries et le rivage) en arrachant la végétation ou en limitant la propagation, sans pour autant nuire aux arbres culturellement modifiés et au camouflage historique;
- Dresser un plan de gestion du paysage pour veiller à ce que soient sauvegardées et préservées les lignes de vue historiques et à ce que soient protégées les caractéristiques actuelles du paysage et du relief qui aident les visiteurs à comprendre l'évolution et la fonction des lieux historiques. Ce plan, qui mettra



Chênes de Garry à Fort Rodd Hill A. Gavin, CSOC 2003

l'accent sur les pratiques respectueuses de l'environnement, sera intégré au plan d'aménagement sectoriel des lieux historiques et comportera un volet sur la gestion du feu et la gestion des mauvaises herbes nocives;

- Préserver les forêts naturelles qui se trouvent à l'ouest et au nord des lieux historiques. Ces secteurs servent de tampon visuel et physique pour délimiter les propriétés adjacentes qui n'appartiennent pas à Parcs Canada;
- Collaborer avec d'autres autorités afin d'atteindre les objectifs fixés;
- Continuer d'encourager des bénévoles à répertorier les ressources naturelles des propriétés adjacentes de Parcs Canada;
- Concevoir et tenir une base de données numériques et y stocker des renseignements cartographiques sur les lieux historiques et les propriétés adjacentes;
- Créer des activités et des outils d'interprétation des ressources naturelles et les intégrer de façon appropriée au programme de mise en valeur des lieux historiques;
- Collaborer avec d'autres autorités afin de mettre en valeur les ressources naturelles des lieux historiques et des propriétés adjacentes de Parcs Canada.

6.0 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

6.1 Contexte et situation actuelle

La protection des ressources culturelles ne représente qu'un volet du travail effectué aux lieux historiques. L'interprétation de l'histoire et la diffusion des messages revêtent tout autant d'importance.

Depuis sa création vers la fin des années 1960 jusqu'à la fin des années 1980, la Section de la mise en valeur du patrimoine comptait aux deux lieux historiques un effectif variant de quatre à six équivalents temps plein. Elle a atteint son apogée en 1981, année où 13 interprètes ont été embauchés pour la saison estivale. Depuis, les niveaux de dotation ont été sensiblement réduits, et il ne reste plus que trois équivalents temps plein qui se consacrent à la mise en valeur du patrimoine.

Les panneaux d'interprétation du fort datent pour la plupart de 1986. Pendant les années 1980 et 1990, Parcs Canada a graduellement garni de mobilier d'époque diverses salles et aires du fort. Les expositions qui se trouvent actuellement sur la propriété du phare ont été montées en 1981, et des améliorations mineures y ont été apportées en 1991. Le centre d'accueil rudimentaire de plein air qui avait été construit au début des années 1970 a été démoli une quinzaine d'années plus tard, parce que les planches pourries du plancher présentaient un risque pour la sécurité du public. En 1994, Parcs Canada a construit à l'entrée du lieu historique un petit kiosque abritant un guichet muni d'une caisse et une aire ouverte où un nombre très limité de visiteurs peuvent visionner une courte vidéo d'orientation.

Les lieux historiques accueillent 50 000 visiteurs par an et sont ouverts tous les jours de l'année sauf à Noël. Des démonstrations et des services d'interprétation personnalisés sont offerts régulièrement en été et pendant les saisons intermédiaires, les fins de semaine de l'hiver et le congé scolaire de Noël.

Parcs Canada perçoit des droits d'entrée tous les jours du 1^{er} mars au 31 octobre. Les fins de semaine de novembre à février (à l'exception de la période des vacances scolaires de Noël), l'entrée est gratuite, mais les bâtiments des lieux historiques ne sont pas tous ouverts au public. Pendant l'hiver, Parcs Canada encourage les visiteurs (par des messages enregistrés, par des panneaux posés à l'entrée et par des messages affichés dans le site Web) à visiter les lieux



Interprètes en costume d'époque M. Watson

historiques la fin de semaine, lorsqu'un plus grand nombre de services sont offerts. Moyennant des frais supplémentaires, il offre également des visites guidées tout au long de l'année pour des groupes suffisamment nombreux (ex. : groupes d'élèves, corps de cadets, scouts, groupes organisés voyageant en autocar, etc.). De plus, la Section de la mise en valeur du patrimoine joue un rôle important dans l'organisation et la tenue d'une série d'activités annuelles aux lieux historiques, notamment la fin de semaine des Campements militaires historiques, la Fête du Canada, la Journée des parcs, le Pique-nique familial et divers concerts de la Musique militaire tous les dimanches du mois d'août.

Sur place, Parcs Canada diffuse les messages commémoratifs des lieux historiques par divers moyens d'interprétation personnalisés et non personnalisés. Les services d'interprétation personnalisés fournis par le personnel de Parcs Canada se classent en trois catégories : présentations régulières offertes à divers endroits dans les lieux historiques, affectation d'interprètes (pour des périodes plus longues) à divers endroits et services d'interprètes itinérants. Le programme d'interprétation personnalisée varie selon la saison et l'affluence. En juillet et en août, des participants au programme Jeunesse Canada au travail, placés sous la direction d'un étudiant embauché comme superviseur dans le cadre du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE), organisent des activités pour enfants conçues par le personnel de la Mise en valeur du patrimoine.

Les moyens d'interprétation non personnalisés offerts sur place comprennent des panneaux d'interprétation en email vitreux (une cinquantaine), du mobilier d'époque disséminé dans une douzaine de pièces ou d'espaces, des expositions

contemporaines présentées dans quatre salles du phare, quatre stations audio, quatre stations vidéo, des expositions temporaires présentées en alternance (dans le quartier des adjudants), un guide imprimé, de même que les bâtiments et les ouvrages originaux des lieux historiques ainsi que de gros artefacts, qui véhiculent d'importants messages.

Parmi les moyens d'interprétation offerts à distance, il faut compter le site Web des lieux historiques et diverses activités de diffusion externe organisées dans la collectivité, notamment l'affectation d'interprètes en costume d'époque à des rassemblements d'amateurs d'histoire et la présentation d'exposés et de diaporamas à d'autres groupes communautaires.

6.2 Publics cibles

D'après le plan de marketing stratégique des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard (1999), les visiteurs se classent dans les groupes suivants :

- a) Canadiens en visite dans le Grand Victoria (voyageurs autonomes)
- b) Américains en visite dans le Grand Victoria (voyageurs autonomes)
- c) Touristes d'outre-mer en visite dans le Grand Victoria
- d) Résidents des environs
- e) Groupes scolaires et groupes de jeunes
- f) Voyagistes (voyages organisés en autocar ou en bateau)
- g) Non-visiteurs (clients externes, internautes)

Ces groupes ont chacun des attentes différentes. Par conséquent, il convient de leur offrir des services différents et d'adopter des approches distinctes pour répondre à leurs besoins. Il importe de noter que, en 1998, 45 % des visiteurs étaient des non-Canadiens (34 % étaient des Américains, et 11 %, des touristes d'outre-mer).

a) Canadiens en visite dans le Grand Victoria (voyageurs autonomes)

Ce groupe, la principale clientèle des deux lieux historiques, représente 39 % des visiteurs. Les Britanno-Colombiens vivant à l'extérieur du Grand Victoria comptent pour environ le tiers de ce segment, et les résidents de l'Alberta et de l'Ontario en représentent eux aussi une proportion importante. Les Canadiens qui visitent Victoria sont plus susceptibles que les touristes américains de loger chez des parents ou des amis. Pour choisir ce qu'ils feront à Victoria, il ont davantage tendance à se laisser guider par leurs expériences antérieures ou par les recommandations d'amis ou de parents.

Plusieurs méthodes servent à renseigner les Canadiens en visite dans le Grand Victoria; citons notamment les initiatives publicitaires et promotionnelles lancées dans le réseau de marketing de la Colombie-Britannique ainsi que les

activités de marketing de Parcs Canada. La majorité des visiteurs canadiens arrivent à l'île de Vancouver par un traversier de la société BC Ferries. Ces traversiers sont équipés de présentoirs qui contiennent des dépliants sur les lieux historiques, ce qui donne aux visiteurs un aperçu général de ce qu'ils y trouveront et des routes à suivre pour s'y rendre.

(b) Américains en visite dans le Grand Victoria (voyageurs autonomes)

La plupart des touristes américains viennent des États de l'Ouest, les résidents de l'État de Washington et de la Californie formant le marché le plus important. Les voyageurs américains comptent pour 34 % des touristes qui visitent les lieux historiques. Ils tendent à loger dans des établissements d'hébergement commercial. Pour se renseigner sur les attractions de Victoria, ils s'en remettent surtout aux publications touristiques et aux guides de voyage. La majorité de ces visiteurs arrivent à Victoria par le traversier de Port Angeles, d'Anacortes ou de Seattle ou encore par une correspondance du traversier-cata-maran rapide. Les touristes faisant partie de ce groupe viennent surtout admirer la beauté naturelle de la région de Victoria et profiter de la diversité des attractions du patrimoine culturel. Ils portent généralement un grand intérêt aux deux lieux historiques, même s'ils connaissent peu l'histoire du Canada.

Pour faire de la publicité auprès de ce segment du marché, Parcs Canada a recours à Internet et à son propre réseau de marketing. Il fait également la promotion des lieux historiques conjointement avec Tourism Victoria, Tourism Vancouver Island et d'autres agences de l'industrie touristique locale.

(c) Touristes d'outre-mer en visite dans le Grand Victoria

Les touristes étrangers représentent actuellement de 11 à 12 % des personnes qui visitent les lieux historiques; il s'agit là d'un pourcentage légèrement plus élevé que la norme pour le marché du tourisme de Victoria. Les visiteurs du Royaume-Uni et de l'Allemagne (chaque pays compte pour environ 4 % du nombre total de visiteurs) sont les marchés les plus importants. Pour l'instant, les lieux historiques n'offrent aucune documentation en langue allemande, et il importe de combler cette lacune pour mieux servir ce segment croissant du marché. Les visiteurs d'outre-mer s'intéressent beaucoup aux lieux historiques, mais ils connaissent mal l'histoire du Canada et ont besoin de renseignements de fond pour comprendre l'importance du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard.

(d) Résidents des environs

Les résidents de la région du Grand Victoria représentent environ 16 % des clients qui visitent les lieux historiques. Leur revenu familial moyen est inférieur à celui des visiteurs de l'extérieur de la région, de sorte que les droits d'entrée constituent pour eux un enjeu plus important. Comme les résidents des environs sont plus susceptibles d'être des

visiteurs assidus, l'idée d'un laissez-passer annuel offert à prix raisonnable représente pour ce groupe une option attrayante. Ce segment compte de nombreuses familles en quête d'activités destinées aux enfants. Ces visiteurs sont plus susceptibles d'intégrer à leur visite des activités récréatives de plein air, telles qu'une manifestation spéciale ou un pique-nique.

Les résidents des environs apprécient surtout les grands espaces et les bancs à pique-nique des lieux historiques, ainsi que les ressources naturelles et culturelles qu'ils peuvent y découvrir. Pour inciter ce segment du marché à visiter les lieux historiques, Parcs Canada organise une série d'activités mensuelles de mai à septembre, et il en annonce la tenue dans les médias locaux conjointement avec d'autres organismes de préservation du patrimoine local.

(e) Groupes scolaires

Les groupes d'élèves et de jeunes représentent environ 5 % des clients des lieux historiques. Même si les groupes scolaires de niveau primaire et secondaire (de la maternelle à la douzième année) forment la majeure partie de ce segment du marché, les lieux historiques accueillent régulièrement des groupes de jeunes tels que des scouts, des guides, des corps de cadets et un nombre croissant de groupes participant à des camps d'été. Les organisateurs des sorties scolaires ont besoin d'information sur les lieux historiques avant leur arrivée sur place afin de pouvoir établir des liens avec le programme d'études. Pour faire la promotion des lieux historiques auprès de ce segment du marché, Parcs Canada envoie de l'information par la poste aux écoles du Grand Victoria. En outre, les lieux historiques accueillent un grand nombre de groupes scolaires venus de l'extérieur de la ville.

(f) Voyageurs (voyages organisés en autocar ou en bateau)

À l'heure actuelle, les groupes organisés qui voyagent en autocar ou en bateau ne comptent que pour une très petite proportion des visiteurs (environ 2 %). Cependant, ce segment du marché présente un très fort potentiel de croissance. À l'heure actuelle, l'aire de virage du stationnement n'est pas assez grande pour permettre aux gros autocars de manoeuvrer. De plus, les lieux historiques sont très mal connus des voyageurs et de leur clientèle. Même si les lieux historiques ne peuvent pas pour l'instant accueillir de croisiéristes (le quai désaffecté n'est pas utilisable dans son état actuel), le nombre d'organisateur de croisières s'est sensiblement accru dans la région de Victoria au cours des dix dernières années. Il n'est donc pas exclu que Parcs Canada puisse les attirer et que les lieux historiques figurent dans un plus grand nombre de forfaits croisière-autocar.

(g) Non-visiteurs (clients externes et internautes)

Le personnel de Parcs Canada reconnaît la nécessité d'offrir des services et de l'information à ceux et à celles qui, sans se rendre sur place, découvrent l'existence des lieux historiques à l'école ou sur Internet. Le personnel estime qu'il répond déjà aux besoins de ce segment du marché

grâce aux services qu'il a créés à son intention, à savoir les programmes scolaires, le programme de diffusion externe et le site Web des lieux historiques, qui est à la fois convivial et instructif et dont le contenu est régulièrement actualisé. Le personnel des lieux historiques travaillera en étroite collaboration avec le personnel des Communications de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique afin d'accroître la visibilité des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard dans les produits de communications externes, la publicité et les activités spéciales.

6.3 Messages d'importance nationale

Les messages d'importance nationale du lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill sont directement tirés de l'énoncé des objectifs de commémoration et des recommandations formulées en 1958 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada :

- Le rôle des fortifications de Victoria-Esquimalt (1878-1956) dans la défense de Victoria et de la base navale d'Esquimalt ainsi que, par extension, dans la défense du Canada et de l'Empire britannique;
- Le transfert au gouvernement canadien par la Grande-Bretagne de la responsabilité constitutionnelle que représente la défense maritime du Canada;
- L'évolution du réseau de défense de Victoria-Esquimalt en réaction contre les menaces successives à la souveraineté canadienne.

À ce contexte thématique général, le personnel de Parcs Canada a le mandat de greffer des services d'interprétation qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre le rôle des nombreux bâtiments et ouvrages historiques de niveau I, des caractéristiques du paysage et d'une vaste gamme de ressources culturelles mobilières.

Voici les messages d'importance nationale qui se rapportent au lieu historique national du Canada du Phare-de-Fisgard :

- Le rôle de l'installation en tant que premier phare permanent du Canada sur la côte du Pacifique;
- Le symbole de souveraineté représentant autrefois l'Empire britannique et le gouvernement colonial et aujourd'hui le gouvernement du Canada;
- Le rôle du phare qui guidait les navires vers le port et la base d'Esquimalt, le Collège militaire Royal Roads et la ville de Victoria;
- Le rôle joué par le phare dans la création du réseau de défense côtière de Victoria-Esquimalt;
- L'emplacement du phare, choisi en partie en fonction de l'emplacement du phare du rocher Race, pour orienter les marins jusqu'au port d'Esquimalt.

Les motifs qui justifient la création des lieux historiques nationaux sont bien communiqués lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les activités de mise en valeur du patrimoine permettent aux visiteurs de découvrir les éléments qui donnent au lieu historique son importance nationale;
- Les intendants du lieu historique, de même que les visiteurs et les non-visiteurs qui participent aux activités de mise en valeur du patrimoine, comprennent pourquoi le lieu historique revêt de l'importance à l'échelle nationale;
- Les décisions de gestion sont étayées par des renseignements solides, et elles sont prises conformément aux principes et aux pratiques de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.

6.4 Efficacité des méthodes de diffusion des messages d'importance nationale

Parcs Canada constate d'importantes lacunes sur le plan de la mise en valeur du patrimoine, principalement parce que les visiteurs ne bénéficient pas tous des moyens d'interprétation non personnalisés (expositions) et des services personnalisés. A l'heure actuelle, les visiteurs ont besoin des deux types de services d'interprétation pour comprendre l'histoire et l'importance du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard. Selon les résultats d'un sondage mené en 1998, 46 % des visiteurs ont assisté à des exposés et à des démonstrations du personnel, ce qui donne à conclure qu'une minorité de visiteurs reçoivent les messages d'importance nationale que diffuse Parcs Canada. Ces chiffres ne sont peut-être pas étonnants, compte tenu de la réduction des niveaux de dotation et des ressources actuelles des lieux historiques. Il importe de mettre en valeur les deux lieux historiques en tant qu'ensemble, en englobant le paysage culturel environnant, afin de faciliter la diffusion des messages.

La plupart des expositions qui se trouvent actuellement sur place commencent à dater, et elles reflètent des démarches d'interprétation désuètes. De plus, elles ont été créées avant



Jeep restaurée M. Watson

la rédaction des énoncés d'intégrité commémorative. Ces expositions s'adressent à un public qui connaît relativement bien l'histoire militaire, ce qui n'est plus le cas de la plupart des visiteurs. En outre, en raison de leur âge, elles ne font aucune mention des résultats des dernières recherches. Même si le programme d'interprétation de Parcs Canada lui a permis de bien mettre en valeur les ressources sur place, la Section de la mise en valeur du patrimoine a, comme il a été souligné plus haut, souffert de la réduction des niveaux de dotation. De plus, Parcs Canada a besoin d'installations permanentes où il pourra exposer son imposante collection d'artefacts, accueillir des expositions itinérantes et tirer parti de nouvelles technologies. Avec de telles installations, il pourrait également élargir ses programmes scolaires et ses activités de diffusion externe tout en augmentant le nombre d'activités spéciales organisées sur place.

À la lumière des commentaires reçus lors des consultations publiques ainsi que des résultats des sondages menés sur place, il devient de plus en plus évident que les messages d'importance nationale ne sont pas communiqués efficacement à la majorité des visiteurs.

Il convient de faire état d'une lacune cruciale au chapitre des services d'orientation et d'accueil. Certains touristes ont de la difficulté à trouver les lieux historiques en raison du nombre insuffisant de panneaux de signalisation sur les routes. Le problème s'aggrave au kiosque de l'entrée, qui sert d'installation d'accueil, où un préposé perçoit les droits d'entrée et remet aux visiteurs un dépliant comprenant une carte des lieux historiques. En raison des dimensions du kiosque, il est très difficile d'offrir des services d'accueil complets même pour de petits groupes, et cette tâche devient carrément impossible dans le cas de groupes organisés qui arrivent en autocar. Le kiosque est exposé aux éléments et au bruit de la circulation, et il est impossible d'y créer une atmosphère confortable et propice à l'apprentissage, encore moins par temps froid ou pluvieux.

Il est toujours important d'offrir des services d'accueil adéquats dans les lieux historiques pour faciliter l'interprétation, mais, dans le cas des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard, cette étape est cruciale pour la diffusion des messages d'importance nationale en raison des facteurs suivants :

- 1) Essentiellement, l'histoire des fortifications de Victoria-Esquimalt peut seulement être racontée « par procuration » au moyen de services d'interprétation personnalisés, d'expositions et de montages, parce que les ressources *in situ* qui représentent ce réseau de défense se trouvent ailleurs que sur la propriété des lieux historiques et qu'elles ne sont pas accessibles au public;
- 2) L'emplacement stratégique et le camouflage du fort Rodd Hill, tout comme les détails de conception subtils de ses nombreux bâtiments et ouvrages, sont

peut-être évidents pour les connaisseurs, mais Parcs Canada ne peut pas s'attendre à ce que le visiteur moyen possède ce genre d'expertise. Même si les installations militaires seraient plus évidentes pour les visiteurs qui arrivent au fort par la mer, l'histoire militaire de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle est déjà relativement mal connue de nombreux Canadiens, Américains et touristes d'outre-mer, et la situation ne fera que s'aggraver avec le temps;

- 3) Il importe de préciser aux visiteurs que le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard sont deux lieux historiques nationaux distincts. Si la distinction n'est pas bien établie, le phare sera inévitablement éclipsé par les nombreuses ressources patrimoniales du fort.

6.4.1 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Voir à ce que les éléments qui donnent leur importance nationale aux fortifications de Victoria-Esquamalt, au fort Rodd Hill et au phare de l'île Fisgard soient bien communiqués au public.

Objectifs

- Faire connaître aux Canadiens et aux visiteurs de l'étranger les principaux éléments qui donnent aux lieux historiques leur importance nationale et leur intégrité commémorative;
- Faire en sorte que le public comprenne la raison d'être des fortifications de Victoria-Esquamalt;
- Relater l'histoire des lieux historiques de façon à ce que les visiteurs comprennent pourquoi ces endroits revêtent de l'importance pour tout le Canada;
- Renseigner le public sur le contexte et l'importance des lieux historiques ainsi que sur les liens géographiques et historiques qui les unissent aux propriétés environnantes;
- Présenter les ressources et les messages des lieux historiques avec intégrité;
- Encourager la collectivité à appuyer l'organisation de manifestations et d'activités liées aux lieux historiques.

Mesures

- Améliorer les installations d'accueil pour que les visiteurs puissent s'orienter facilement, saisir le contexte historique et géographique des lieux historiques et comprendre le rôle des fortifications de Victoria-Esquamalt et du phare de l'île Fisgard au fil des ans;



Intérieur de la batterie Belmont A. Gavin, CSOC 2003

- Concevoir le centre d'accueil et en choisir l'emplacement de manière à respecter les objectifs de l'endroit désigné, les principes de gestion des ressources culturelles et les valeurs du patrimoine naturel;
- Se servir du centre d'accueil pour recevoir à longueur d'année des groupes nombreux, tels que des groupes d'élèves et des groupes en voyage organisé;
- À l'appui des programmes offerts après les heures d'ouverture, construire une installation distincte, de dimension plus modeste, pour offrir des services d'accueil et d'orientation préliminaires aux croisiéristes qui débarquent au nouveau quai; en faire une installation d'appoint au centre d'accueil principal (voir plus bas, à la section 7.2, intitulée « Tourisme patrimonial »);
- Améliorer les services d'interprétation personnalisés, en élargir la portée et les intégrer aux moyens d'interprétation non personnalisés, de façon à disposer d'un programme complet où les messages d'importance nationale sont intégrés à tous les types d'activités;
- Concevoir un nouveau programme scolaire qui établit des liens entre le programme d'études et l'objectif de commémoration de chaque lieu historique;
- Élaborer une stratégie de diffusion externe qui aide les visiteurs éventuels et les non-visiteurs à mieux comprendre les messages d'importance nationale des lieux historiques par divers moyens, dont Internet;
- Entreprendre de nouvelles recherches historiques à partir de sources primaires et secondaires afin de créer un fondement solide pour les messages devant être diffusés au centre d'accueil ou dans le cadre du programme d'interprétation;
- Mettre sur pied un centre de documentation qui offrira un accès intellectuel à la bibliothèque, aux collections historiques et aux documents de recherche des lieux historiques;
- Concevoir de nouveaux moyens d'interprétation qui remplaceront les expositions vieillissantes et désuètes et les aménager dans le nouveau centre d'accueil;
- Aménager une aire d'exposition qui pourra accueillir des expositions présentées en alternance ou des

expositions itinérantes venant de l'extérieur;

- Établir des objectifs clairs et mesurables pour chaque activité de mise en valeur du patrimoine (il pourrait s'agir notamment d'améliorer les services d'accueil et la diffusion des messages d'importance nationale); veiller à ce que ces objectifs soient pris en compte à l'étape de la conception et de la réalisation des activités; surveiller systématiquement le rendement des activités et évaluer dans quelle mesure les objectifs originaux ont été atteints.

6.4.2 Choix des méthodes et des endroits

Grâce à son nouveau programme de mise en valeur, Parcs Canada pourra faire découvrir les lieux historiques aux visiteurs tout en veillant à ce que les messages d'importance nationale leur soient communiqués dès leur arrivée au centre d'accueil ou à la petite installation distincte qui sera aménagée au quai. Les expositions et les montages fourniront aux visiteurs les renseignements historiques nécessaires à une visite éclairée, sans toutefois les accabler de détails. L'approche adoptée consistera à fournir aux visiteurs de l'information de fond essentielle par des moyens innovateurs, puis à les laisser assimiler cette information à leur propre rythme pour ensuite leur permettre d'explorer d'eux-mêmes les lieux historiques.

À l'heure actuelle, Parcs Canada a de la difficulté à présenter un aperçu adéquat des fortifications de Victoria-Esquimalt. Pour remédier à ce problème, il pourrait aménager un écran vidéo interactif de 2 m sur 4 m qui montrerait l'emplacement de diverses générations de forts, de projecteurs, de postes d'observation et de postes de commandement, la portée des canons avec quadrillage superposé et plusieurs scénarios d'attaque possibles. C'est à ce genre de technologie que s'attendent les visiteurs d'aujourd'hui, surtout les jeunes. Par de tels moyens d'interprétation non personnalisés, Parcs Canada pourra efficacement communiquer l'objectif de commémoration et mettre en évidence les valeurs patrimoniales associées aux lieux historiques, tout en répondant aux attentes des visiteurs et en suscitant de l'intérêt pour les lieux historiques.

Selon les résultats d'un sondage sur la satisfaction des visiteurs mené en 1998, les services personnalisés offerts aux lieux historiques répondent aux besoins des visiteurs. Parcs Canada a donc l'intention de conserver les éléments réussis de son programme d'interprétation : activités régulières offertes sur place, affectation d'interprètes à divers endroits, services d'interprètes itinérants et visites guidées offertes pour les groupes. Des reproductions d'uniforme d'époque sont en cours de confection à l'heure actuelle. Dans certaines situations, les interprètes en porteront à des fins de démonstration (et non d'animation).

6.4.3 Mesure de l'efficacité

Les mesures proposées ci-dessus, fondées sur la nécessité d'adapter les lieux historiques aux besoins des visiteurs, supposent un apport de fonds considérable et une importante restructuration budgétaire pour permettre la



Batterie supérieure A. Gavin, CSOC 2003

refonte du programme de mise en valeur du patrimoine. Il faudra du temps pour que tous les éléments de ce nouveau programme soient en place et que Parcs Canada soit en mesure d'évaluer la réaction des visiteurs.

Parcs Canada a conçu ou concevra des méthodes pour veiller à ce que les messages d'importance nationale soient bien diffusés. Le sondage de 1998 a mis en lumière certaines lacunes, notamment au chapitre de l'accueil. En 2002-2003, Parcs Canada dressera un plan d'interprétation pour définir le contexte qui sous-tend la diffusion des messages des lieux historiques. À la lumière de ce plan, il rédigera un énoncé de conception pour chaque nouvelle composante du programme de mise en valeur. Ces documents de conception définiront de façon explicite les messages d'importance nationale à communiquer ainsi que les critères à employer pour évaluer l'efficacité du programme.

À mesure que de nouveaux moyens d'interprétation seront créés, ils seront soumis à une évaluation formative, idéalement par des groupes de discussion. Après l'étape de la fabrication et de l'installation, chaque nouveau moyen d'interprétation fera l'objet d'une évaluation sommative à l'interne et à l'externe, notamment par l'intermédiaire du sondage triennal auprès des visiteurs. Les évaluateurs pourront alors en comparer les objectifs de conception originaux avec la réaction et la réponse des visiteurs. L'analyse de ces renseignements, conjuguée à l'ingrédient essentiel que constitue l'expérience opérationnelle, devrait permettre à Parcs Canada de cerner rapidement les lacunes sur le plan de la diffusion des messages et de corriger promptement les problèmes décelés. Grâce à cette façon de procéder, il sera possible de veiller à ce que les messages d'importance nationale soient compris et appréciés de la gamme complète de visiteurs.

6.5 Diffusion des messages secondaires

6.5.1 Contexte et situation actuelle

L'intégrité commémorative des lieux historiques est également assurée par la diffusion des messages secondaires, qui portent notamment sur le rôle du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard dans le réseau des lieux historiques nationaux du Canada et des autres aires protégées de Parcs Canada. Les moyens d'interprétation

doivent mettre l'accent sur le fait que les lieux historiques appartiennent à un réseau d'aires patrimoniales et de parcs nationaux administrés par Parcs Canada. Ainsi, les visiteurs sauront que les ressources culturelles et naturelles représentées aux lieux historiques font partie de l'héritage légué à la population canadienne et qu'elles contribuent à définir l'identité canadienne.

Les ressources archéologiques des lieux historiques revêtent de l'importance pour les Premières nations Songhees et Esquimalt; elles fournissent des indications sur les modes d'utilisation des terres au cours des siècles où les Autochtones ont occupé ce secteur. La collection des lieux historiques comprend également des ressources de niveau II, dont certaines ont trait à l'histoire des Premières nations.

6.5.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Tenir compte des messages secondaires dans toutes les décisions influant sur les lieux historiques, afin d'assurer l'intégrité commémorative globale du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard.

Objectifs

- Cerner les messages secondaires à diffuser, surveiller les activités de diffusion et évaluer les résultats;
- Consulter les Premières nations en ce qui a trait à la mise en valeur de certains aspects de leur patrimoine;
- Veiller à ce qu'aucune activité ne mette en péril les ressources archéologiques des lieux historiques;
- Présenter les messages secondaires avec intégrité, tout en évitant qu'ils n'éclipsent les messages d'importance nationale;
- Lorsque les renseignements communiqués sont d'ordre conjectural, le préciser;
- Présenter aux visiteurs le rôle du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard dans le réseau des parcs et lieux historiques nationaux du Canada, et s'assurer qu'ils l'ont bien compris; leur expliquer clairement les liens qui existent entre les lieux historiques, le patrimoine et l'identité canadienne;
- Révéler la valeur des documents de recherche par la mise en valeur des lieux historiques;
- Établir une distinction entre les ressources authentiques et les reproductions;
- Documenter et protéger les documents de recherche sur les lieux historiques;
- Collaborer avec d'autres organismes et groupes pour diffuser les messages secondaires.

Mesures

- Évaluer le programme de mise en valeur actuel, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie qui permettra de diffuser les messages secondaires des lieux historiques, d'établir des objectifs généraux en matière d'apprentissage pour le public et les clients, puis de surveiller le degré de compréhension de ces messages; offrir sur place une gamme d'activités qui permettent de veiller à ce que le public et les clients comprennent les messages secondaires des lieux historiques;
- Consulter les Premières nations Songhees et Esquimalt et travailler en collaboration avec elles pour diffuser les messages secondaires qui sont liés à leur mode d'utilisation des terres au fil des siècles;
- Cerner et faire ressortir les liens thématiques qui existent avec d'autres parcs et lieux historiques nationaux du Canada ainsi qu'avec d'autres aires protégées;
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pour la préservation et l'entretien des ressources de niveau II associées aux messages secondaires ainsi que des documents de recherche sur les lieux historiques, afin de :

protéger les ressources de niveau II en respectant les normes applicables aux ressources de niveau I et garantir un accès physique et intellectuel approprié aux documents de recherche sur les lieux historiques;



Interprètes M. Watson

- Collaborer avec la collectivité, les organismes concernés et d'autres intervenants afin de préparer les principaux projets d'aménagement et d'assurer la gestion continue des lieux historiques;
- Encourager les bénévoles, les groupes communautaires et le grand public à appuyer Parcs Canada et à participer à l'exploitation des lieux historiques.

6.5.3 Méthodes, endroits et mesure de l'efficacité

Dans la plupart des cas, les messages secondaires seront diffusés au centre d'accueil. L'efficacité du programme de diffusion sera mesurée de la même manière que pour les messages d'importance nationale.

7.0 FRÉQUENTATION ET SERVICES

7.1 Contexte

Le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard sont situés au bord de la mer, dans un cadre bucolique qui crée une atmosphère idéale pour la découverte du patrimoine, les loisirs et la réflexion. Cet emplacement enviable permet à Parcs Canada de commercialiser les lieux historiques pour ce qu'ils sont : des aires patrimoniales spéciales adaptées aux besoins de tous les genres de visiteurs. Dans les paragraphes qui suivent, il sera d'abord question du positionnement stratégique des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard sur le marché du tourisme de Victoria, en particulier de leur rôle dans l'industrie du tourisme patrimonial, compte tenu de l'exigence prépondérante d'assurer leur intégrité commémorative. Ensuite, il sera question des services à offrir aux visiteurs à l'appui des objectifs en matière de tourisme patrimonial.

7.2. Tourisme patrimonial

7.2.1 Contexte et situation actuelle

Les divers groupes de visiteurs des lieux historiques ont été présentés à la section 6.4. Le district régional de la capitale représente un marché énorme pour l'industrie touristique – l'un des plus importants au pays. C'est également un marché où la concurrence se fait vive : les touristes de passage dans la ville et dans la région se voient offrir une vaste gamme d'attractions touristiques et patrimoniales. A tout moment de l'année ou presque, la ville bourdonne de touristes et d'autocars, et les groupes organisés abondent. Ils prennent des photos, font des visites guidées de l'Assemblée législative, de l'hôtel Empress ou de toutes sortes de bâtiments historiques du centre-ville. En raison de cette affluence, on pourrait s'attendre à des taux de fréquentation élevés aux lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard.

Il y a quelques années, toutefois, le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard étaient des destinations étonnamment peu courues, compte tenu de leurs nombreuses attractions. Cette situation s'explique en partie par ce qui suit :



Centre d'accueil S. Oates, CSOC

- 1) Jusqu'à récemment, Parcs Canada faisait peu de publicité pour les lieux historiques. Cette absence de visibilité représente un réel problème à Victoria, où sont réunies des attractions touristiques de tout premier ordre qui sont commercialisées à grand renfort de publicité partout au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.
- 2) Un grand nombre de touristes arrivent dans le Grand Victoria par un moyen de transport autre qu'un véhicule particulier, et l'arrêt d'autobus le plus rapproché des lieux historiques se trouve à près de 2 km de l'entrée du fort Rodd Hill.
- 3) Les services de transport maritime sont facilement accessibles dans le district régional de la capitale, mais les lieux historiques n'ont aucun quai opérationnel où peuvent mouiller les embarcations.
- 4) Les lieux historiques n'ont pas exploité à fond la possibilité de relier le programme d'études de niveau primaire et secondaire aux messages d'importance nationale et ainsi d'attirer un plus grand nombre de visiteurs des établissements d'enseignement de Victoria et des environs.
- 5) La collectivité doit appuyer activement le programme de mise en valeur du patrimoine et les objectifs des lieux historiques nationaux. Les manifestations spéciales représentent à cet égard une excellente occasion pour le personnel des lieux historiques nationaux de rencontrer les résidents des environs et de travailler avec eux. Grâce à ce travail de concertation, les membres de la collectivité en viennent à mieux comprendre les lieux historiques et peuvent par la suite en devenir d'excellents ambassadeurs.

- 6) Il fallait que les lieux historiques concluent des alliances durables avec les organismes voués à la préservation du patrimoine local, avec des organismes à vocation semblable (Service des parcs et des loisirs), avec les municipalités régionales et locales et avec le secteur du tourisme.

En 1999, un plan de marketing stratégique a été dressé pour le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard. Ce plan reconnaissait notamment la nécessité de faire de la publicité pour les lieux historiques et de prévoir une augmentation du nombre de visiteurs locaux ainsi qu'une hausse du taux de participation aux programmes scolaires et aux activités de diffusion externe. Pendant les consultations qui ont mené à l'élaboration du présent plan directeur, le public s'est prononcé en faveur de nouveaux investissements dans des installations qui créeraient des débouchés dans le domaine du tourisme patrimonial, notamment un centre d'accueil, des expositions et des montages. De l'avis des participants, ces installations permettraient aux lieux historiques de se tailler une place sur le marché du tourisme du Grand Victoria, où la concurrence est vive.

La proposition visant le réaménagement du quai aux lieux historiques représente l'enjeu le plus important sur le plan du tourisme patrimonial. De l'avis des citoyens qui ont participé aux diverses séances de consultations publiques et à la lumière des commentaires formulés par l'industrie du tourisme, il est clair qu'un nouveau quai attirerait des touristes. Une telle installation, particulièrement si elle est assortie d'un deuxième centre d'accueil, même modeste, représenterait un débouché important sur le plan du tourisme patrimonial. Les visiteurs pourraient ainsi découvrir le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard à la mode d'antan, comme le faisaient les soldats et les gardiens de phare. Les lieux historiques pourraient aussi attirer directement le principal bassin de touristes qui visitent le port de Victoria.

7.2.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Créer pour le public des possibilités touristiques et récréatives authentiques et de grande qualité qui s'inscrivent dans la raison d'être des lieux historiques.

Objectifs

- Définir des types de services et d'installations qui satisfont aux normes du tourisme patrimonial et qui respectent l'intégrité commémorative des lieux historiques;
- Cerner des possibilités d'activités de grande qualité qui satisfont aux normes du tourisme patrimonial, y compris des partenariats avec la collectivité et l'industrie du tourisme;
- Définir des installations et des services appropriés qui permettront à l'ensemble des visiteurs d'explorer confortablement les lieux historiques à longueur d'année.

Mesures

- Donner suite aux recommandations du plan de marketing et veiller à ce que les mesures prises s'inscrivent dans la philosophie du présent plan directeur;
- Intensifier considérablement les efforts déployés chaque année au chapitre du marketing et de la publicité;
- Installer un quai aux lieux historiques et, en collaboration avec les autocaristes et les organisateurs de croisières de la région, créer des possibilités d'activités axées sur le tourisme patrimonial;
- Collaborer avec les citoyens des environs afin d'accroître le nombre d'activités spéciales et créer plusieurs manifestations ou attractions estivales à grand déploiement;
- Fournir à l'industrie du tourisme de l'information opportune au sujet des droits, des débouchés touristiques, de la sécurité des visiteurs et des impacts de la fréquentation sur l'intégrité commémorative des lieux historiques;
- Faire de la publicité pour les lieux historiques dans le cadre d'un plus grand nombre de festivals et d'activités locales;
- Accroître l'offre de services personnalisés afin de répondre à la demande des principaux marchés cibles;
- Se servir du centre d'accueil comme d'une salle polyvalente capable d'accueillir des grands groupes;
- Faire de la publicité auprès des segments cibles du marché pour les renseigner sur les améliorations apportées aux lieux historiques;
- Améliorer la communication avec les enseignants de la région, les conseils scolaires et les autres intervenants responsables de l'élaboration des programmes d'études, dans le but de créer des ressources didactiques qui aideront les enseignants à se familiariser avec les lieux historiques;
- Concevoir des trousseaux pédagogiques et des outils d'interprétation spécialisés à utiliser en salle de classe ainsi que des trousseaux de préparation à une visite;
- Collaborer avec d'autres organismes voués à l'enseignement ou à la protection du patrimoine afin d'améliorer et de promouvoir les programmes scolaires.

7.3 Services d'accueil

7.3.1 Contexte et situation actuelle

Dans certains cas, les lieux historiques sont déjà prêts à jouer un rôle accru dans la mise en valeur et le tourisme patrimonial. Le terrain de stationnement est bordé d'une



Vue panoramique de Fort Rodd Hill et du Phare de Fisgard A. Gavin, CSOC 2003

aire de pique-nique entièrement aménagée comptant douze tables. En été, Parcs Canada y ajoute vingt autres tables ici et là sur la propriété, dont huit sous une tente-marquise à l'une des extrémités du champ principal. Le terrain de stationnement compte 112 places (dont trois pour les visiteurs handicapés) et trois emplacements pour les autocars et les véhicules de plaisance. Le terrain de stationnement auxiliaire en gravier peut accueillir de 15 à 20 voitures supplémentaires. Il y a deux salles de toilettes sur place et un ensemble de toilettes portatives près de la plage.

Parcs Canada dispose à l'heure actuelle de plusieurs plans ayant trait aux services d'accueil, dont un plan de sécurité publique (novembre 1999), un plan d'évaluation des risques pour les visiteurs (novembre 1999) et un plan de mesures d'urgence (octobre 2000). De plus, en janvier 2001, il a fait approuver son plan d'application de la loi, qui confère aux forces de police locales le mandat d'assurer le maintien de l'ordre dans les deux lieux historiques. Parcs Canada a abondamment consulté les divers intervenants de l'industrie du tourisme, en particulier les organisateurs de voyages en autocar et en bateau, qui ont réagi avec beaucoup d'enthousiasme à l'idée d'inclure une visite des lieux historiques dans leurs forfaits. En outre, avec la collaboration d'autres organismes, il serait possible de modifier l'itinéraire des transports en commun et d'ajouter un arrêt d'autobus sur Belmont Road, près de l'entrée du lieu historique.

Dans certains autres cas, les services de base ne satisfont pas aux normes. Il a déjà été question des lacunes importantes au chapitre de l'orientation et de l'accueil ainsi que des problèmes engendrés par le manque d'installations de mise en valeur. L'entrée doit être repensée, parce qu'elle ne permet pas aux visiteurs de s'orienter adéquatement. De plus, il n'y a aucune installation chauffée et couverte pour les groupes d'élèves qui visitent les lieux historiques par mauvais temps pendant la saison morte. En outre, il faut agrandir le terrain de stationnement pour pouvoir accueillir de gros autocars.

La *Fort Rodd Hill and Fisgard Lighthouse Preservation Society*, organisme sans but lucratif qui agit à titre d'association coopérante, fournit des services de restauration de base sur place et exploite une boutique de souvenirs en juillet et en août seulement. Les sondages menés sur place révèlent la nécessité d'offrir des services de restauration de base à longueur d'année. La boutique, qui se trouve actuellement à la cantine, devrait être réaménagée au point d'entrée et de sortie.

Il importe d'améliorer en priorité les services offerts aux personnes handicapées. À l'heure actuelle, les lieux historiques ne comptent qu'une salle de toilettes pouvant accueillir des visiteurs aux prises avec des handicaps physiques. Parcs Canada devra donc apporter des améliorations à l'autre salle de toilettes pour la rendre accessible en fauteuil roulant. Les bâtiments historiques de niveau I ne conviennent pas aux personnes à mobilité réduite, et, pour les rendre accessibles, il faudrait en modifier la trame historique dans une mesure jugée inacceptable. Le personnel s'emploie actuellement à élaborer des stratégies pour remédier à ce problème, comme suite aux recommandations d'une étude sur l'accès des personnes handicapées. Cependant, la solution consistera certainement, du moins en partie, à offrir des services de mise en valeur à distance.

7.3.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Offrir une gamme variée d'activités, d'installations et de services qui permettent aux visiteurs de vivre une expérience récréative ou touristique de qualité aux lieux historiques, indépendamment de leurs intérêts et de leurs capacités, tout en veillant à ce que les valeurs des lieux historiques soient respectées dans toutes les décisions et les actions susceptibles de leur nuire.

Objectifs

- Définir des services et des installations d'accueil qui respectent l'intégrité commémorative des lieux historiques;
- Cerner des débouchés de grande qualité qui peuvent être créés dans le domaine du tourisme patrimonial, notamment des projets de collaboration avec la collectivité et l'industrie du tourisme;
- Décrire les services et les installations qui se prêtent à une gamme variée d'activités, tant pour les visiteurs autonomes que pour les grands groupes, et qui permettent aux visiteurs de s'orienter, de prendre connaissance des messages d'importance nationale, de comprendre les autres valeurs patrimoniales des lieux historiques et de se familiariser avec Parcs Canada;
- Mettre en lumière des scénarios et des possibilités d'accès faisant appel à différents moyens de transport jusqu'aux lieux historiques;
- Veiller à ce que tous les visiteurs aient accès aux messages d'importance nationale et à des services qui leur permettent de les comprendre;
- Voir à ce que les installations et les services offerts permettent à tous les visiteurs d'explorer confortablement les lieux historiques tout au long de l'année.

Actions

- Améliorer et accroître l'information préalable à la visite ainsi que l'information fournie en route aux touristes de passage dans le Grand Victoria pour les renseigner sur les lieux historiques;
- Se servir du nouveau centre d'accueil pour officialiser l'arrivée des visiteurs, pour leur offrir une orientation complète et pour leur diffuser les messages d'importance nationale et les messages secondaires des deux lieux historiques;
- Fournir aux organisateurs de voyages en autocar et en bateau de l'information à transmettre à leurs clients en route et souligner l'importance de diffuser des renseignements exacts;
- Au besoin, remplacer les panneaux de signalisation par des panneaux neufs qui illustrent la nouvelle image de marque de Parcs Canada, et apporter des améliorations à l'entrée;
- Déterminer s'il est possible de réaménager les toilettes de la hutte de la Seconde Guerre mondiale de façon à les rendre entièrement accessibles en fauteuil roulant sans compromettre les valeurs historiques de l'ouvrage;
- Collaborer avec les autocaristes afin d'améliorer le terrain de stationnement actuel en y ajoutant des places de stationnement pour les autocars;
- Collaborer avec les groupes de cyclistes et les sociétés de transport de la région afin de promouvoir le transport des vélos jusqu'aux lieux historiques;
- Travailler en collaboration avec le ministère de la Défense nationale, le Service des parcs du district régional de la capitale et la municipalité de Colwood afin d'améliorer les possibilités d'accès pour les cyclistes et les piétons le long du boulevard Ocean ou dans les environs;
- De concert avec le ministère de la Défense nationale, la municipalité de Colwood et la société régionale de transport en commun, explorer la possibilité d'ouvrir, entre le boulevard Ocean et Belmont Road, une voie de circulation réservée aux véhicules d'urgence et aux autobus, puis d'y établir un arrêt d'autobus qui faciliterait l'accès aux lieux historiques;
- Se servir du quai pour permettre aux bateaux de croisière d'accéder aux lieux historiques et envisager d'installer des bouées de mouillage à l'intention des propriétaires de bateaux privés;
- Construire de nouvelles salles de toilettes accessibles pourvues de toutes les installations nécessaires pour les touristes qui visitent le phare de l'île Fisgard et la partie inférieure du fort;
- Intégrer les exigences en matière d'accès aux plans d'amélioration des services actuels et à la conception de nouvelles installations, de nouvelles expositions et de nouveaux moyens d'interprétation;
- Tracer une carte d'accès aux lieux historiques pour les personnes handicapées afin de les orienter et y illustrer l'emplacement des aires et des services accessibles en fauteuil roulant;
- Collaborer avec la *Fort Rodd Hill and Fisgard Lighthouse Preservation Society* afin d'élaborer une stratégie à long terme pour la production de souvenirs et de publications de haute qualité propres aux lieux historiques et se servir de la commande par correspondance et d'Internet pour élargir ce marché;
- Construire sur place une installation où il sera possible d'offrir de meilleurs services de restauration et y installer des distributrices automatiques afin de fournir à longueur d'année des services de restauration de base;
- Aménager une nouvelle boutique de cadeaux; envisager la possibilité de l'installer dans le centre d'accueil;
- Procéder à une évaluation des risques avant de construire de nouvelles installations et poursuivre l'examen annuel global des risques pour les lieux historiques.

8.0 ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS

8.1 Introduction

La présente section traitera non seulement de sujets traditionnels tels que l'exploitation des lieux historiques et les stratégies d'administration, mais aussi de politiques de gestion de la fréquentation et des recettes ainsi que de l'établissement de relations avec les Premières nations, avec d'autres ordres de gouvernement, avec le secteur du tourisme et avec la collectivité. Il y sera également question de la gestion des terres adjacentes à l'endroit désigné.

8.2 Amélioration des services offerts sur place

8.2.1 Contexte et situation actuelle

En coulisse, les lieux historiques sont exploités grâce à un système d'administration et de soutien qui en coordonne et en gère les activités quotidiennes. Pour concrétiser les mesures et les objectifs exposés plus haut, c'est-à-dire pour mieux protéger les ressources patrimoniales, pour enrichir le programme de mise en valeur, pour créer des expériences de qualité axées sur le tourisme patrimonial et pour améliorer les services d'accueil, Parcs Canada a besoin d'une infrastructure plus développée.

8.2.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Administrer et exploiter les lieux historiques dans le respect des responsabilités fondamentales de Parcs Canada.

Objectifs

- Pour gérer et exploiter les lieux historiques, adhérer à l'ensemble des politiques et des lois qui régissent Parcs Canada, les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux, ainsi qu'aux lois et aux règlements fédéraux et provinciaux applicables;



Phare de Fisgard A. Gavin, CSOC 2003

- Assumer un rôle de chef de file dans la promotion et le maintien de l'intégrité commémorative; coopérer avec d'autres intervenants afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs; incarner et défendre l'éthique, les pratiques et les principes liés à la préservation du patrimoine culturel et environnemental;
- Assurer la prestation des services aux clients et voir à ce que les deniers publics soient dépensés judicieusement.

Mesures

- Évaluer et améliorer les systèmes d'adduction d'eau, d'égout et d'alimentation en électricité dans les bureaux administratifs et les bâtiments des lieux historiques;
- Continuer de se servir du bâtiment Journey's End comme centre administratif pour les opérations des lieux historiques et en respecter les valeurs patrimoniales en tant que bâtiment reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pour améliorer le bloc des services d'entretien afin de répondre aux besoins des lieux historiques et de faciliter les travaux effectués sur de l'équipement et de gros artefacts historiques;
- Choisir un emplacement convenable pour l'aménagement des bureaux des interprètes; ce faisant, tenir compte des exigences en matière d'accessibilité et de sécurité;

- Continuer d'alimenter le Système de gestion de l'environnement de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique afin de cerner et d'atténuer les incidences environnementales possibles;
- Veiller à ce que les décisions de gestion prennent en considération les impacts possibles sur les ressources naturelles et culturelles. Dans de nombreux cas, il faut obligatoirement procéder à des évaluations environnementales officielles suivant les directives de Parcs Canada, la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

8.3 Fréquentation et recettes

8.3.1 Contexte et situation actuelle

Le taux de fréquentation est à la hausse. Les lieux historiques peuvent accueillir encore plus de visiteurs pourvu que l'augmentation de l'affluence ne nuise pas à la protection des ressources culturelles. Il est prévu que les mesures énoncées ci-dessus engendreront une nouvelle hausse du taux de fréquentation. L'objectif principal consiste à accroître l'attrait des lieux historiques pour l'important bassin de touristes qui visitent le Grand Victoria (plus de trois millions de personnes) et pour les résidents des environs (plus de 300 000 personnes).

À l'heure actuelle, près de 90 % des recettes des lieux historiques proviennent des droits d'utilisation, qui représentent environ 20 % du budget de fonctionnement total. Des installations de mise en valeur innovatrices, de nouvelles possibilités d'accès, des programmes scolaires enrichis, un programme de diffusion externe élargi et des programmes adaptés aux besoins des résidents des environs (laissez-passer annuels et activités spéciales, par exemple), toutes ces mesures devraient engendrer des recettes accrues pour les lieux historiques. Il semblerait donc réaliste d'espérer pouvoir recueillir 25 % du budget de fonctionnement grâce aux droits et à d'autres sources. Parcs Canada n'a pas encore exploré à fond les autres sources de recettes possibles, mais il envisage notamment la location d'installations telles que le centre d'accueil pendant la saison morte.

Parcs Canada entend augmenter les droits d'entrée à mesure que les nouvelles installations et les nouveaux services deviendront accessibles au public. Pour que les lieux historiques demeurent à la fois concurrentiels et attrayants aussi bien pour les visiteurs de la région que pour les touristes d'ailleurs, les droits d'utilisation personnelle demeureront comparables aux droits d'entrée exigés par des attractions patrimoniales semblables. Les droits d'utilisation sont un enjeu particulièrement important pour les résidents. L'objectif de gestion consiste à atteindre un équilibre entre le principe de l'utilisateur-payeur et l'établissement de prix raisonnables.

8.3.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Créer pour le public des possibilités d'activités récréatives et touristiques authentiques et de qualité qui, tout en s'inscrivant dans la raison d'être des lieux historiques, peuvent engendrer des recettes accrues.

Objectifs

- Gérer l'augmentation prévue du taux de fréquentation de manière à laisser les ressources patrimoniales intactes pour les générations futures;
- Encourager les organismes concernés à commercialiser les lieux historiques de façon créative et innovatrice pour favoriser l'augmentation des recettes;
- Favoriser la mise en place d'installations et de services créatifs et innovateurs qui respectent l'intégrité commémorative des lieux historiques et qui créent des possibilités d'activités axées sur le tourisme patrimonial.



Centrale des projecteurs A. Gavin, CSOC 2003

Mesures

- Redoubler d'effort pour faire de la promotion et de la publicité à l'échelle locale.
- Mettre en service un laissez-passer annuel dont le coût sera de 1,5 fois celui du droit d'utilisation personnelle;

- Concevoir de nouveaux programmes scolaires pour encourager les écoles locales à organiser des sorties scolaires aux lieux historiques;
- Collaborer avec les traiteurs et les voyageurs de la région afin de promouvoir la possibilité de tenir des activités aux lieux historiques après les heures d'ouverture et d'en louer les installations;
- Travailler en collaboration avec des organismes locaux dans le but de promouvoir l'utilisation des deux propriétés pour la tenue de manifestations spéciales de grande envergure qui s'inscrivent dans les valeurs patrimoniales des lieux historiques;
- Prolonger la période de perception des droits d'utilisation personnelle afin d'y inclure le mois de février et, à la longue, l'étendre à l'année tout entière si l'expansion des installations et des services a lieu comme prévu;
- Équilibrer l'objectif financier avec la nécessité de rendre les lieux historiques attrayants pour les résidents des environs.

8.4 Premières nations

8.4.1 Contexte et situation actuelle

Il existe sur la propriété de l'endroit désigné et sur les terres adjacentes des ressources culturelles qui ont trait à l'histoire des Premières nations. Ces ressources fournissent des indications sur le patrimoine des Autochtones qui ont habité le secteur à diverses époques. Bien qu'elles n'aient aucun rapport direct avec la raison d'être des lieux historiques, Parcs Canada leur accorde beaucoup d'importance. C'est pourquoi il entend consulter les Premières nations Esquimalt et Songhees en ce qui a trait à leur gestion.

8.4.2 But stratégique, objectif et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les valeurs patrimoniales des ressources in situ, y compris celles qui n'ont aucun lien direct avec les motifs de la création des lieux historiques, soient respectées dans toutes les décisions et les actions qui touchent les Premières nations.

Objectif

- Solliciter l'apport des Premières nations pour toute décision susceptible d'avoir des incidences sur leur territoire traditionnel et leur patrimoine.

Mesures

- Mettre en place des protocoles pour officialiser la participation des Autochtones à l'élaboration du futur processus d'examen des projets archéologiques, à l'exécution des activités de mise

en valeur, à la protection des lieux historiques et à la création de possibilités de formation;

- Collaborer avec les Premières nations à des programmes de gestion et d'examen de l'état des lieux historiques et solliciter leur rétroaction concernant les stratégies de protection;
- Avec le concours des Premières nations locales, coordonner l'inventaire et l'évaluation de l'ensemble des artefacts d'origine autochtone qui sont détenus dans la collection des lieux historiques;
- Faire connaître au personnel du Service d'ingénierie et de planification de la municipalité de Colwood les préoccupations des Premières nations au sujet de leur patrimoine culturel sur les propriétés municipales adjacentes, de façon à atténuer les risques de perturbation futurs.

8.5 Collectivité

8.5.1 Contexte et situation actuelle

Les deux lieux historiques sont intrinsèquement liés à la collectivité avoisinante. Certains résidents ont déjà été gardiens du phare ou soldats dans le fort. Dans les années 1950, un puissant groupe de pression a travaillé à la préservation des lieux historiques. Jusqu'à récemment, cependant, certains segments de la population locale n'étaient même pas conscients de l'existence des lieux historiques. Parcs Canada s'emploiera donc à sensibiliser la collectivité et à aider les résidents à mieux comprendre l'importance nationale des lieux historiques.

Les manifestations spéciales qui se tiennent chaque année aux lieux historiques se poursuivront, et les groupes communautaires locaux et régionaux seront invités à y participer. Parcs Canada officialisera les liens qu'il a noués avec la municipalité de Colwood, le canton d'Esquimalt et le Service des parcs du district régional de la capitale afin de participer à leurs activités de planification et de coordonner des projets futurs. De même, il entend continuer de travailler en partenariat avec les associations touristiques locales et régionales. Les projets mutuellement bénéfiques avec les musées locaux, la *British Columbia Museums Association*, l'Université de Victoria et les organismes locaux de préservation du patrimoine se poursuivront eux aussi. Parcs Canada travaillera également à renforcer les liens établis avec la Base des Forces canadiennes Esquimalt. Les lieux historiques jouissent d'une solide relation de collaboration avec le 5^e Régiment d'artillerie de campagne (Colombie-Britannique) de l'Artillerie royale canadienne, dont les origines remontent aux premiers jours du réseau de défense de Victoria-Esquimalt.

Le lieu historique national Fort Rodd Hill entretient des liens particuliers avec les nombreux anciens combattants qui ont servi au sein du réseau de fortifications de Victoria-Esquimalt jusqu'en 1956. Tout en étant une excellente source de renseignements directs et d'anecdotes pittoresques, ces vétérans représentent un témoignage

vivant des motifs qui sous-tendent la commémoration du fort. Ils entretiennent tous des liens personnels étroits avec le fort Rodd Hill, et ils s'intéressent vivement à sa protection et à sa mise en valeur. La plupart de ces anciens combattants sont maintenant octogénaires, mais ils défendent encore avec enthousiasme la cause des deux lieux historiques. Bon nombre d'entre eux assistent encore aux réunions publiques ou viennent rendre visite au personnel de temps à autre. Ils sont toujours les bienvenus.

D'autres particuliers prennent part au programme de bénévolat de Parcs Canada en offrant des services d'accueil au phare. Divers groupes, depuis des acteurs de reconstitutions militaires historiques jusqu'à des amateurs de véhicules antiques, appuient l'organisation de nombre de manifestations spéciales. Le lieu historique accueille des célébrations de la Fête du Canada organisées de concert avec les municipalités locales, des clubs philanthropiques, des groupes communautaires, la Légion royale canadienne, le Corps de cadets et le grand public.

L'association coopérante *Fort Rodd Hill and Fisgard Lighthouse Preservation Society* contribue aux services d'accueil et de mise en valeur en exploitant une boutique de souvenirs et une cantine. Depuis quelque temps, elle confectionne des uniformes militaires historiques de petite taille pour le programme de déguisement des enfants. L'association a également créé pour les jeunes lecteurs un nouveau livre d'activités axé sur les thèmes du phare de l'île Fisgard. Ses membres travaillent en collaboration avec les lieux historiques à longueur d'année.

Les propriétés du ministère de la Défense nationale bordent les lieux historiques sur trois côtés. ce qui nécessite des liens de coopération permanents avec le personnel de la BFC Esquimalt pour le règlement d'une gamme de dossiers d'intérêt commun. De plus, Parcs Canada a noué de bons rapports avec d'autres ministères fédéraux clés tels que Pêches et Océans Canada et la Garde côtière. Ces relations fructueuses prendront toute leur importance pendant la mise en oeuvre de la proposition visant l'installation d'un quai.

Le personnel de Parcs Canada renforcera les rapports établis avec des lieux historiques nationaux apparentés dans la région de Victoria, tels que le lieu historique national du Canada des Sites-Navals-d'Esquimalt et le lieu historique national du Canada du Parc-Hatley, et il entend nouer de nouvelles relations avec d'autres attractions publiques, telles que le lieu historique national du Canada de l'Hôtel-Express, le lieu historique national du Canada du Quartier-Chinois-de-Victoria et le lieu historique national du Canada de l'Hôtel-de-Ville-de-Victoria, ainsi qu'avec d'anciens lieux historiques gérés selon une entente de partage des frais, comme le lieu historique national du Canada de la Maison-Emily-Carr. Grâce à son expertise dans le domaine de la gestion des ressources culturelles, Parcs Canada est particulièrement bien placé (dans la mesure où ses ressources le lui permettent) pour aider les lieux historiques apparentés et ses partenaires à élaborer des énoncés d'intégrité commémorative et à examiner des scénarios d'aménagement, notamment pour

cerner l'impact des projets à l'étude sur les valeurs patrimoniales. En outre, Parcs Canada travaille régulièrement en collaboration avec la Direction du patrimoine de la Colombie-Britannique, la municipalité de Victoria et d'autres municipalités du district régional de la capitale.

8.5.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les collectivités locales aient toutes la même perception des valeurs commémoratives des lieux historiques nationaux et à ce qu'elles en tiennent compte dans chacune de leurs décisions touchant aux lieux historiques.

Objectifs

- Collaborer avec d'autres organismes, d'autres ordres de gouvernement et d'autres groupes de promotion du tourisme et de préservation du patrimoine du Grand Victoria qui s'intéressent aux messages d'importance nationale des lieux historiques;
- Voir à ce que les programmes des lieux historiques soient accessibles à la collectivité et à ce qu'ils demeurent pertinents à ses yeux;
- Faire preuve de leadership en travaillant avec d'autres lieux historiques nationaux de la région de Victoria et avec d'autres collègues du milieu du tourisme et du patrimoine.

Mesures

- Élargir la portée du programme de bénévolat de façon à accroître le taux de participation et le degré de sensibilisation aux lieux historiques et à Parcs Canada;
- Épauler la *Fort Rodd Hill and Fisgard Lighthouse Preservation Society* dans les efforts qu'elle déploie pour répondre aux besoins des visiteurs aux lieux historiques;
- Dans le cadre du programme de mise en valeur, faire état des liens qui existent entre les lieux historiques et la collectivité et souligner les efforts déployés par le comité de préservation du fort;
- Participer de façon proactive aux activités de planification municipales et régionales dans la mesure où elles ont trait à la protection et à la présentation des valeurs inhérentes aux lieux historiques;
- Dans les limites des ressources à sa disposition, fournir une aide technique et non technique à d'autres lieux historiques nationaux et organismes de protection du patrimoine de la région de Victoria.

8.6. Gestion des propriétés adjacentes

8.6.1 Contexte et situation actuelle

La figure 2 donne un aperçu visuel des propriétés adjacentes aux lieux historiques, à savoir la propriété Journey's End, la servitude du boulevard Ocean, le lot 5 et la propriété Cavendish.

(a) Aperçu général

Les terres qui bordent le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard représentent un tampon visuel et sonore pour les lieux historiques. De plus, elles forment une importante ligne de vue pour le fort. Cependant, ces parcelles de terrain ne sont pas visées par la *Loi sur les parcs nationaux* et ne bénéficient donc d'aucune protection, abstraction faite de la servitude du boulevard Ocean.

L'examen du plan directeur a stimulé le débat public sur les régimes d'utilisation possibles de ces propriétés. Même si tous les intervenants s'entendent sur le fait que le boulevard Ocean doit demeurer une zone-tampon et que le bâtiment Journey's End doit continuer de loger les bureaux administratifs de Parcs Canada, il n'y a aucun consensus sur l'avenir de la propriété Cavendish et du lot 5. Parcs Canada a fait savoir aux participants qu'il procéderait à des consultations plus approfondies pour se renseigner davantage sur ces propriétés avant d'accepter des propositions concernant leur utilisation future. Une étude sur les ressources naturelles et culturelles de ces propriétés a été entreprise pendant l'été de 2000, et elle ne sera pas terminée avant la publication du présent plan directeur. D'ici à ce que ces études soient achevées, Parcs Canada n'envisagera aucun changement à ces propriétés.

Pour déterminer le régime d'utilisation future de ces propriétés, Parcs Canada accordera la priorité à un critère en particulier : la protection des valeurs culturelles et naturelles du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard. Il devra notamment veiller à préserver l'intégrité de la forêt naturelle qui est visible depuis le fort et le phare au niveau du sol. Parcs Canada travaillera de concert avec d'autres intervenants à protéger et à mettre en valeur les propriétés adjacentes aux lieux historiques. De plus, il se peut qu'il envisage l'aménagement d'un sentier pédestre sur certaines de ces parcelles. Il faudra cependant en discuter plus à fond avant qu'un projet de ce genre n'aille de l'avant.

(b) Propriété Journey's End

Comme la propriété Journey's End est associée de près aux lieux historiques, le paysage historique visible depuis le fort sera préservé. Dans tout projet d'aménagement proposé pour la propriété, Parcs Canada devra prendre en considération plusieurs caractéristiques qui contribuent à la valeur patrimoniale du bâtiment Journey's End, ressource de niveau II à laquelle le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a conféré le statut d'édifice reconnu.

8.6.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Veiller à ce que les valeurs patrimoniales des ressources (y compris celles qui ne sont pas directement associées aux motifs de la création des lieux historiques) soient respectées dans toutes les décisions et les actions susceptibles de leur nuire.

Objectifs

- Assurer la protection des valeurs commémoratives et patrimoniales des lieux historiques et protéger les valeurs patrimoniales du centre administratif de la propriété Journey's End;
- Nouer des relations de travail mutuellement bénéfiques avec les Premières nations, avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi qu'avec la collectivité, pour faire en sorte qu'ils perçoivent tous de la même façon les valeurs des lieux historiques et qu'ils les respectent dans leurs décisions touchant aux lieux historiques.

Mesures

- Collaborer avec les Premières nations afin de protéger leurs ressources culturelles sur les propriétés adjacentes à l'endroit désigné;
- Travailler avec d'autres organismes gouvernementaux pour faire en sorte que le boulevard Ocean conserve son rôle de promenade panoramique et que la végétation naturelle adjacente continue de servir de tampon aux lieux historiques;
- Préserver la forêt naturelle du lot 5 et de la propriété Cavendish pour qu'elle demeure visible depuis le fort et le phare au niveau du sol, et préserver la vue panoramique créée par la propriété Journey's End;
- Entreprendre l'inventaire des ressources naturelles et culturelles de la propriété Cavendish et du lot 5;
- Évaluer les répertoires des ressources naturelles et culturelles de ces propriétés; en analyser l'information afin de déterminer quels projets d'aménagement pourraient être entrepris sur ces parcelles de terrain, le cas échéant;
- Une fois que les études susmentionnées seront terminées, consulter les résidents de la collectivité pour déterminer si le lot 5 et la propriété Cavendish pourraient convenir à d'autres régimes d'utilisation;
- Dans tout scénario de restauration ou d'aménagement, tenir compte des caractéristiques contribuant à la valeur patrimoniale du bâtiment Journey's End (voir l'annexe A) et protéger la vue qui s'offre sur le fort Rodd Hill depuis la propriété Journey's End.

9.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

9.1 Contexte et situation actuelle

La direction et le personnel des lieux historiques travaillent en collaboration avec des voyageurs de la région, des sociétés historiques, des groupes d'anciens combattants, le ministère de la Défense nationale, des autorités municipales et d'autres ministères depuis près de quarante ans. Parcs Canada siège actuellement au conseil d'administration de Tourism Victoria et de la chambre de commerce du district de West Shore. De plus, le personnel des lieux historiques collabore avec Tourism Vancouver Island et le Victoria Heritage Group, organisme représentant les musées communautaires et les lieux historiques de faible et de moyenne envergure de la région. En outre, le directeur des lieux historiques rencontre occasionnellement des groupes locaux pour discuter de la préservation de la lagune d'Esquimalt, et il se tient en rapport avec les Premières nations Songhees et Esquimalt dans des dossiers ayant trait à l'archéologie, à des propositions de plan et à des possibilités d'emploi.

Les consultations publiques tenues dans le cadre de l'examen du plan directeur ont permis à Parcs Canada d'établir plusieurs nouveaux contacts à l'échelle communautaire et de renouer avec divers groupes et particuliers. Lors de deux réunions organisées à l'hôtel de ville de Colwood, les participants ont exprimé de nombreux commentaires positifs et se sont prononcés massivement en faveur des propositions formulées pour le fort Rodd Hill et le phare de l'île Fisgard. Parcs Canada en a également profité pour répondre aux questions concernant le processus et les enjeux à l'étude.

En particulier, les préoccupations exprimées par le public au sujet de l'utilisation future du lot 5 et de la propriété Cavendish ont poussé Parcs Canada à prendre un engagement : celui de tenir des consultations plus approfondies avant de prendre une décision définitive sur la question.

Objectifs

- Examiner le plan directeur au besoin, du moins informellement;
- Procéder à un examen officiel du plan directeur en 2006.

Mesures

- Diffuser publiquement le plan directeur et l'examiner avec le ministère de la Défense nationale, les Premières nations Esquimalt et Songhees, la municipalité de Colwood et la *Fort Rodd Hill and Fisgard Lighthouse Preservation Society*, afin de faire en sorte que tous en comprennent le contenu et de rallier leur appui dans des dossiers d'intérêt commun pendant la mise en oeuvre du plan;
- Envoyer des exemplaires du plan directeur aux particuliers qui figurent sur la liste d'envoi dressée pendant les consultations publiques, et leur faire savoir qu'ils peuvent obtenir des renseignements supplémentaires ou des précisions au besoin;
- Mettre des exemplaires du plan directeur à la disposition du public et en afficher un dans Internet;
- Tenir d'autres consultations publiques sur toute proposition éventuelle concernant le lot 5 et la propriété Cavendish;
- Faire état de l'approbation du présent plan directeur dans le prochain *Rapport sur l'état des parcs*;
- Procéder à un examen officiel du plan directeur en 2006 avec le concours du public et de l'ensemble des principaux intervenants.

9.2 But stratégique, objectifs et mesures

But stratégique

Avec les principaux intervenants, examiner à intervalles réguliers le plan directeur des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard afin de s'assurer qu'il demeure pertinent et opportun.

10.0 MISE EN OEUVRE DU PLAN

10.1 Introduction à la stratégie de mise en oeuvre

Dans cette dernière section, il est question de la mise en oeuvre du plan directeur. Les sections précédentes contiennent de nombreuses propositions visant à améliorer la protection des ressources, la mise en valeur du patrimoine et les services d'accueil. Il est prévu que ces propositions seront mises en oeuvre intégralement au plus tard cinq ans après l'adoption du plan directeur. Une fois cette période écoulée, le plan fera à nouveau l'objet d'un examen. L'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique approuve les propositions contenues dans le présent document et s'engage à les concrétiser. Les fonds nécessaires à l'amélioration des lieux historiques et à la réalisation de nouveaux projets proviendront des budgets actuels des lieux historiques et de l'Unité de gestion.

10.2 Mise en oeuvre graduelle du plan directeur

La mise en oeuvre des mesures recommandées dans le présent document incombera au directeur de l'Unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique (Parcs Canada), dont font partie les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Pour s'acquitter de cette tâche, Parcs Canada dressera chaque année pour l'unité de gestion tout entière un plan d'affaires qui fournira des détails sur les paramètres des projets envisagés, sur les activités prévues et sur les ressources nécessaires. Les projets énumérés dans le plan d'affaires seront menés à bien en priorité afin d'assurer l'intégrité des lieux historiques, la prestation de services aux clients et l'utilisation judicieuse des ressources. Pour mettre en oeuvre le plan directeur, il faudra réaliser les projets énumérés dans la liste partielle qui suit, dans l'ordre où ils seront exposés dans le plan d'affaires :

Projets principaux

(a) Projets de conservation du patrimoine

- Recherches et études de conception sur les bâtiments historiques du fort et les caractéristiques du paysage environnant, aussi bien dans les limites de l'endroit désigné que dans le cadre historique;



Batterie inférieure A. Gavin, CSOC 2003

- Conservation et remise en état des bâtiments, des ouvrages et des caractéristiques;
- Mise en oeuvre des recommandations du plan directeur en ce qui a trait aux collections de niveau I et de niveau II;
- Études et plans concernant les ressources archéologiques et naturelles;
- Distribution des documents produits sur la conservation et la gestion des ressources aux groupes qui s'y intéressent.

(b) Préparatifs pour l'aménagement ou le réaménagement des lieux historiques

- Élaboration d'un plan de services et d'aménagement sectoriel pour orienter l'aménagement des lieux historiques, aussi bien l'endroit désigné que les propriétés adjacentes qui sont placées sous l'administration et le contrôle de Parcs Canada;
- Préparation de plans d'action et de plans de conception des installations qui serviront de documents d'accompagnement au plan sectoriel afin de régir la mise en valeur, la gestion du paysage, les services d'accueil et l'exploitation des lieux historiques ainsi que d'orienter la conception des composantes individuelles des programmes de chaque lieu historique;
- Recherches et études de conception sur les expositions et les montages, les autres services à offrir au centre d'accueil et les expositions sur place qui doivent être actualisées;

- Recherches et études de conception sur le centre d'accueil;
- Recherches et études de conception sur l'infrastructure de soutien requise, y compris les services à offrir au centre administratif et à la nouvelle installation d'entretien;
- Analyse de rentabilisation, évaluation des risques et évaluation environnementale du quai proposé.

(c) Premières étapes de l'aménagement des lieux historiques

- Construction du centre d'accueil;
- Création des expositions et des montages;
- Installation des expositions et des montages et mise en place d'autres services et agréments au centre d'accueil et ailleurs dans les lieux historiques;
- Recherches sur le quai, conception et aménagement de l'installation;
- Construction/aménagement de la nouvelle installation d'entretien et du centre administratif et mise en place des services améliorés.

(d) Activités auxiliaires

- Réalisation de travaux conjoints à l'extérieur des lieux historiques pour la conservation des ressources représentant le réseau de défense de Victoria-Esquimalt;
- Achèvement des études sur les ressources naturelles, l'histoire et l'archéologie de la propriété Journey's End, du lot 5, de la propriété Cavendish et de la servitude du boulevard Ocean;
- Consultation des Premières nations, de la collectivité et d'autres organismes en ce qui a trait à ces propriétés;
- Annonce des décisions prises au sujet de la propriété Cavendish et du lot 5;
- Mise en œuvre du plan de marketing;
- Mise en œuvre des recommandations du plan directeur qui visent à accroître l'accessibilité des lieux historiques pour les personnes handicapées;
- Lancement d'initiatives de mise en valeur et de tourisme patrimonial pour les écoles, pour la collectivité et pour la clientèle du programme de diffusion externe;
- Prestation d'aide technique et de conseils à d'autres lieux historiques nationaux ainsi qu'à d'autres institutions patrimoniales de Victoria.

Projets secondaires

- Recherches et études de conception sur les expositions et les montages destinés au petit centre d'accueil;
- Recherches sur la petite installation d'accueil; conception et construction de l'ouvrage près du quai; installation des expositions, des montages et des agréments pour les visiteurs;

- Agrandissement du terrain de stationnement afin de pouvoir y accueillir un plus grand nombre d'autocars;
- Réaménagement de l'entrée et amélioration des panneaux de signalisation;
- Administration d'un sondage auprès des visiteurs pour évaluer les aménagements de la phase I, en particulier le centre d'accueil, ses expositions, ses montages et les autres services qui y sont offerts;
- Examen du plan directeur.

11.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard a été soumis à une évaluation environnementale conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Parcs Canada a procédé à l'examen préalable d'entrée de jeu, de façon à pouvoir tenir compte des incidences environnementales associées aux initiatives proposées dans le plan avant de prendre des décisions irrévocables. Cette façon de procéder lui a également permis de modifier l'ébauche du plan en cours de route. L'examen avait pour but d'évaluer dans quelle mesure les propositions du plan directeur risquaient d'avoir des répercussions sur l'environnement. Les résultats révèlent que le plan directeur vise dans l'ensemble à stabiliser et à conserver les bâtiments et les ouvrages de défense coloniaux de la côte Ouest, les installations d'aide à la navigation maritime, les paysages culturels et les ressources archéologiques, ainsi qu'à en interpréter l'histoire. Le plan directeur propose l'aménagement de nouvelles installations pour améliorer l'infrastructure opérationnelle des lieux historiques et pour rehausser le niveau des services offerts aux visiteurs. La mise en oeuvre des initiatives proposées dans le plan directeur accroîtra le niveau de protection des ressources culturelles et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Les mesures proposées s'inscrivent dans les énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques.

Voici les principaux projets d'aménagement proposés dans le plan :

- Amélioration des installations d'accueil;
- Amélioration des possibilités d'accès par bateau (par l'aménagement d'un quai et d'un petit kiosque d'accueil);
- Construction de toilettes pour le confort des visiteurs dans la partie inférieure du fort et au phare de l'île Fisgard;
- Amélioration du bloc des services d'entretien;
- Amélioration des égouts ainsi que des réseaux d'alimentation en électricité, de communications et d'adduction d'eau;
- Amélioration des installations d'entreposage des artefacts;
- Amélioration des moyens d'interprétation.

Voici les principales activités opérationnelles proposées dans le plan :

- Conservation et stabilisation des ouvrages historiques;
- Maintien de vues panoramiques sans obstruction;
- Inventaire des ressources naturelles;
- Élaboration d'un plan complet de gestion du paysage qui intègre la gestion du feu, la gestion des mauvaises herbes, la préservation des lignes de vue et la gestion du paysage culturel;
- Intensification considérable des activités de marketing.

Chaque projet d'aménagement fera l'objet d'un examen environnemental préalable conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) une fois que les travaux de planification et de conception auront suffisamment progressé. Parcs Canada procédera à tous les examens de projet nécessaires, et il obtiendra les approbations et les permis exigés. Par exemple, la proposition visant la construction d'un quai sera soumise à l'examen de Pêches et Océans Canada, afin qu'il cerne les impacts du projet sur les eaux navigables, sur le poisson et sur l'habitat marin. Le projet du quai ira de l'avant uniquement si Pêches et Océans Canada donne carte blanche à Parcs Canada, après la production du rapport d'examen environnemental préalable. Plusieurs des activités opérationnelles proposées dans le plan sont visées par la LCEE et devront donc être soumises à un examen environnemental préalable. Voici les types d'activités assujetties à la LCEE : préservation des vues panoramiques et conservation ou stabilisation des ouvrages historiques. Parcs Canada tiendra compte des conclusions des rapports d'évaluation environnementale avant de décider de la mesure à prendre : approuver, modifier ou abandonner le projet à l'étude.

L'écosystème a beaucoup été modifié pendant l'aménagement et l'exploitation du fort Rodd Hill et du phare de l'île Fisgard. Les paysages créés sur les parcelles aménagées des lieux historiques sont aujourd'hui très différents de ce qu'ils étaient à l'origine. Ces paysages culturels et ces panoramas représentent des éléments importants qui définissent l'endroit historique. Malgré plus d'un siècle d'occupation humaine, la propriété du fort Rodd Hill et les terres adjacentes de Parcs Canada

renferment des caractéristiques naturelles importantes et des écosystèmes fragiles, notamment la forêt de chênes de Garry. Le plan directeur propose des mesures qui permettront à Parcs Canada de mieux comprendre la valeur de ces ressources avant de cerner les mesures à prendre pour leur gestion directe. Il est prévu que la gestion de ces caractéristiques sera un enjeu clé de l'examen de 2006. Pour réduire les impacts sur les ressources naturelles et le paysage culturel, le plan directeur propose le réaménagement des installations existantes dans la mesure du possible et l'utilisation de sites déjà perturbés pour la construction de nouvelles installations. Cette façon de procéder réduira au minimum les incidences de l'aménagement sur les ressources naturelles et culturelles des lieux historiques.

Les travaux d'entretien, de rénovation, de conservation et de stabilisation des ouvrages historiques se feront tous dans le respect des principes de gestion des ressources culturelles. Il n'est pas prévu que ces activités aient de graves répercussions sur l'environnement. Les impacts engendrés pourront être suffisamment atténués grâce à de la technologie connue. Tous les projets de rénovation et de construction feront appel à de la technologie qui consomme peu d'énergie et de ressources. Parcs Canada réduira ainsi ses coûts d'exploitation et atteindra plus facilement les objectifs qu'il s'est fixés dans son Système de gestion de l'environnement.

Les risques d'effets environnementaux cumulatifs sont faibles. La mise en oeuvre des mesures clés n'entraînera aucune cession des terres non aménagées. Les niveaux de fréquentation devraient augmenter comme suite aux initiatives de marketing et de diffusion externe. Il importe d'améliorer l'infrastructure des lieux historiques pour accueillir confortablement et en toute sécurité un nombre accru de visiteurs. La construction d'un nouveau centre d'accueil et l'aménagement de toilettes dans la partie inférieure du fort viennent répondre aux besoins cernés à cet égard. Les principales mesures proposées dans le plan directeur révisé devraient avoir un effet cumulatif positif sur le plan de l'intégrité commémorative, un effet cumulatif nul sur le plan de l'intégrité écologique et un effet cumulatif net positif sur le plan socioéconomique. Les mesures proposées dans le plan directeur sont toutes conformes aux politiques de Parcs Canada et à la législation fédérale.

Bon nombre des propositions décrites dans le plan directeur sont de nature stratégique. Pour l'instant, il n'est pas possible d'en évaluer à fond les effets environnementaux. À mesure que Parcs Canada aura accès à de l'information plus détaillée, il pourra soumettre les projets à une évaluation en conformité avec les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Parcs Canada agit à titre d'autorité responsable en vertu de la LCEE. Il n'entreprendra aucun nouveau projet avant que l'évaluation environnementale n'ait été réalisée conformément à la LCEE.

ANNEXE A

Évolution de l'endroit désigné du lieu historique national du Canada Fort Rodd Hill

Annexe A produite par Lyle Dick, Centre de services de l'Ouest canadien, Parcs Canada

Il y a une forte cohésion entre les éléments de l'endroit désigné du lieu historique national Fort Rodd Hill. Ces éléments font partie du réseau de Victoria-Esquimalt, ensemble d'ouvrages de défense côtière qui comprennent entre autres les installations de la pointe Macaulay, du cap Albert, du cap Duntze, de la pointe Finlayson et de la colline Mary. Les ouvrages du lieu historique représentent l'évolution du réseau de défense de la côte Ouest, de sa technologie et des besoins stratégiques et militaires. L'endroit historique d'aujourd'hui reflète également les liens qui existaient entre le fort et le port d'Esquimalt, ainsi que la topographie particulière du site et les façons dont elle a été adaptée à des fins militaires.

Entre 1862 et 1865, une infrastructure de défense côtière a été érigée pour protéger le port d'Esquimalt, que la Marine britannique avait choisi comme base pour son escadre dans le Pacifique Nord. Le secteur se trouvant aujourd'hui dans les limites du fort fait saillie par-dessus le détroit de Juan de Fuca du côté ouest du port, ce qui en faisait un emplacement stratégique pour la protection du port par l'artillerie.

Avant la construction du fort, le site se composait d'une série de falaises, derrière lesquelles s'étendait une terrasse à peu près plane. Au pied de cette terrasse se dressaient des collines plus hautes au nord et au nord-ouest. Les photographies historiques du site, avant les travaux de construction dirigés par les Royal Engineers dans les années 1890, révèlent que le terrain était alors largement boisé, sauf peut-être à deux endroits : le champ principal se trouvant derrière la batterie inférieure, qui a vraisemblablement été déboisé avant l'occupation militaire, et le secteur du bâtiment Journey's End, où certaines activités d'exploitation forestière auraient apparemment été réalisées avant l'acquisition du terrain.

Sous l'effet d'une glaciation relativement récente, le substrat est aujourd'hui composé soit de roche volcanique creusée par les glaces, soit de dépôts fluvioglaciers entre les saillies rocheuses. Il s'agit de sols géologiquement très jeunes dont la formation a été perturbée par l'activité humaine. Comme il se trouve dans la zone biogéoclimatique côtière du Douglas taxifolié, le site aurait servi d'habitat au Douglas taxifolié (*Pseudotsuga menziesii*), au sapin grandissime (*Abies grandis*), à l'if occidental (*Taxus brevifolia*), à l'arbousier Madrono (*Arbutus menziesii*) et au chêne de Garry (*Quercus garryana*), entre autres essences.

Le choix du site pour l'établissement d'un fort d'artillerie aurait apparemment été recommandé pour la première fois dans un rapport militaire produit par le Colonel Lovell en 1879. Aux dires de Lovell, la colline Rodd était une crête de rochers nus suffisamment large pour loger deux canons. Le colonel avait remarqué que, à 450 verges au

nord, un autre promontoire rocheux dénudé se dressait à une altitude de 140 pieds, et qu'il était lui-même dominé par une colline plus haute au nord-ouest. Lovell a recommandé qu'une seconde batterie y soit construite. Il a probablement fallu procéder à des explosions coûteuses pour fracasser la dure roche volcanique dont est formée une bonne partie du site, mais ce substrat solide pouvait aussi servir de crénelage naturel et formait une plateforme capable d'ancrer de l'artillerie et des fortifications faites de main d'homme.

En 1887, le Lieutenant-colonel O'Brien dévoilait les plans de la construction qui devait prendre forme sur la colline Rodd ainsi que des autres batteries qui domineraient les approches de la base navale d'Esquimalt. Plusieurs avantages naturels avaient alors été constatés, parmi lesquels la proximité d'un ruisseau et la présence sur la plage de gravier pouvant convenir à la production de béton. O'Brien a confirmé l'intention de la Royal Navy de placer deux canons d'artillerie au sommet de la colline, d'en protéger l'emplacement en équarissant les secteurs accessibles à l'avant et sur les flancs de la colline et, enfin, de construire un mur défendable pour protéger la batterie contre toute attaque terrestre par l'arrière.

Suivant l'évolution de la théorie de la défense côtière, les ingénieurs du fort ont tiré parti de la topographie naturelle, en partie parce que les promontoires offraient une protection contre les bombardements des navires ennemis et parce que le site camouflait bien les activités militaires auxquelles il était désormais destiné. D'importantes caractéristiques topographiques ont été partiellement conservées et partiellement modifiées pendant l'aménagement du paysage du fort. Bien que de nombreux arbres aient été abattus pendant la construction, plusieurs ont été épargnés sur la périphérie est, ouest et nord du site, ainsi que dans le secteur se trouvant entre les batteries supérieure et inférieure, apparemment à des fins de camouflage. Les militaires ont aussi procédé à d'importantes manipulations du terrain naturel, en particulier pendant la construction des batteries. Le résultat – un mélange de topographie manipulée et de relief naturel, de parcelles déboisées et de forêts – demeure l'une des caractéristiques les plus distinctives du lieu historique.

De façon générale, la conception des ouvrages du fort Rodd Hill semble se conformer au *Textbook of Fortification and Military Engineering* de l'Armée britannique, qui exposait les méthodes à privilégier pour la construction des batteries militaires. Ce document, qui date de 1893, précisait que la couleur et la surface des batteries devaient s'harmoniser avec le paysage environnant et qu'il fallait s'abstenir de créer une ligne d'horizon bien définie. De plus, il y était indiqué que le point de rencontre des pentes devait être arrondi et que les saillies devaient donner sur des pentes exemptes d'irrégularités. Laisant à l'ingénieur responsable le soin de décider des détails de finition de la batterie, le document recommandait que le camouflage de la batterie soit inspecté depuis la mer. Il préconisait également la plantation de buissons ou l'arrondissement

des pentes. Enfin, le terrain des pentes extérieures de la batterie devait demeurer inégal et ne montrer aucun signe d'entretien. Il fallait s'abstenir de tondre la pelouse.

Ces objectifs de conception généraux semblent avoir été atteints. Les pentes douces et lisses de la batterie, la couleur neutre des ouvrages en béton et l'absence de tout élément en saillie qui soit discernable, tous ces facteurs semblent avoir contribué à un camouflage efficace. À cet égard, le fort Rodd Hill semble être représentatif de l'approche générale adoptée par les Royal Engineers pour l'aménagement du paysage du réseau de Victoria-Esquamalt.

L'endroit désigné du fort est essentiellement organisé autour de quatre ouvrages principaux : la batterie supérieure, la batterie inférieure, la batterie Belmont et le réseau de projecteurs. Leur emplacement est fonction en grande partie de leur rôle stratégique, mais aussi de la topographie naturelle du fort, qui limitait les choix pour l'installation de grandes installations du genre. Le rôle du fort Rodd Hill dans la défense côtière reposait sur ces quatre composantes, chacune étant étayée par un certain nombre de bâtiments, de murs, de sentiers et d'autres ressources.

Le lieu historique témoigne également de la théorie et de la pratique associées aux ouvrages de défense côtière des années 1890, ainsi que des changements apportés comme suite à l'évolution des alliances militaires, des menaces militaires perçues et de la technologie militaire pendant le XX^e siècle. Contrairement à la pratique en vigueur au début du XIX^e siècle, qui consistait à intégrer les batteries supérieure et inférieure, les batteries du fort Rodd Hill étaient séparées. En effet, la parcelle de terrain convenant à la construction de la batterie inférieure n'était pas assez grande pour accueillir un troisième trou à canon. À cet égard, les batteries du fort Rodd Hill n'étaient pas représentatives de celles de l'artillerie britannique de l'époque, et elles détonnaient quelque peu par rapport aux autres batteries du réseau de Victoria-Esquamalt.

La batterie inférieure (1895-1903) a été construite sur la colline Rodd, promontoire situé près de l'entrée du port d'Esquamalt. Ses deux canons se trouvaient vers l'avant du complexe, et ils étaient orientés vers le sud-est, de façon à ce que les militaires puissent les faire pivoter en un arc depuis l'entrée du port pour contrer d'éventuelles offensives maritimes lancées depuis le sud ou l'ouest. La batterie inférieure se divisait en deux parties distinctes : la batterie proprement dite et le casernement, tous deux construits dans le périmètre du mur défendable qui protégeait la batterie contre tout assaut par voie terrestre depuis l'arrière. Le casernement logeait les artilleurs et servait au stockage de tous les approvisionnements nécessaires. Le complexe du casernement comprend les casernes, le dépôt de charbon, le dépôt de provisions, le magasin général, les latrines et le dépôt d'huile. Il a fallu enlever de grandes quantités de roche et de terre à l'arrière pour créer un site protégé qui se prêterait à la construction de ces bâtiments auxiliaires derrière le promontoire.

Les changements apportés à la topographie de la colline Rodd pour faciliter la construction de la batterie inférieure représentent d'importantes manipulations du paysage naturel. Pour construire le parapet, il a fallu tailler un grand volume de roche dénudée du sommet de la colline. Les soldats ont également enlevé de la roche et de la terre sur la façade de la colline, du côté donnant sur l'eau, pendant qu'était construit, sur le flanc est de la colline, un épaulement en terre qui protégerait la batterie contre une offensive de l'infanterie par la mer.

La salle de calcul du tir, construite en 1940-1941 à l'intérieur du flanc est du promontoire entourant la batterie, fait partie intégrante du paysage de la batterie inférieure, même si elle n'y est pas associée de par sa fonction. Pendant les travaux de construction, l'épaulement en terre original des années 1890 a été détruit. La salle de calcul du tir, qui contenait six pièces, a été construite en réponse aux menaces militaires de l'heure et comprenait un système ultraperfectionné de poursuite des navires ennemis sur une longue portée. Ce système permettait de diriger les tirs d'après un ensemble de données transmises par le standard téléphonique de la batterie depuis deux postes d'observation contrôlés par le commandant du tir.

La salle de calcul du tir recevait les données des postes d'observation du réseau de défense de Victoria-Esquamalt (mont Tolmie, colline Gonzales, colline Mary et colline Church), que coordonnait le commandant du tir depuis son poste du mont Triangle. Ces données devaient servir de coordonnées de pointage pour les canons de la colline Mary ou du cap Albert, dont les batteries étaient chargées d'ouvrir le feu sur les cibles. Les seules pièces contrôlées par la salle de calcul du tir étaient les canons de 9.2 pouces du cap Albert et les canons de 6 pouces de la colline Mary. Voici les quatre composantes de ce réseau de télémétrie :

- | | | |
|-------------------------------------|-------|------------------|
| 1. Poste du commandant du tir | | Mont Triangle |
| 2. Salle de calcul du tir | | Fort Rodd Hill |
| 3. Postes d'observation | | Colline Gonzales |
| | | Mont Tolmie |
| | | Colline Mary |
| | | Colline Church |
| 4. Batteries de contre-bombardement | | Cap Albert |
| | | Colline Mary |

Le réseau de télémétrie a été remplacé en août 1945 par un radar CDX. Compte tenu des rapports qu'elle entretenait avec les autres composantes du réseau, la salle de calcul du tir est un bon exemple des liens qui existent entre le paysage culturel du fort Rodd Hill et le paysage élargi du réseau de défense de Victoria-Esquamalt. L'importance de cette installation pour le réseau d'ouvrages de défense est indéniable si l'on en juge par les grands efforts qui ont été déployés pour la camoufler, pour l'intégrer au promontoire côtier, pour en couvrir le toit de terre et de pelouse et, enfin, pour construire sur le

flanc est un mur de maçonnerie grossière qui se fonde dans la topographie naturelle.

La batterie supérieure (1895-1898) a été construite sur le flanc de la haute colline, au nord-ouest de la batterie inférieure. De cet endroit, les artilleurs avaient une vue imprenable sur les environs. Il a fallu enlever une grande quantité de terre et de roche pour construire la batterie et créer un moyen d'accès secret à ses diverses composantes. La batterie supérieure se voulait un ouvrage de défense intégré, muni d'un emplacement de canon à éclipse et d'un magasin souterrain construit à proximité. Les autres ouvrages, à savoir le mur défendable en béton à l'arrière et le mur de maçonnerie grossière sur le flanc est de la batterie, jouaient un rôle secondaire qui consistait à faire obstacle à l'infanterie ennemie en cas de débarquement. Le poste de garde et la barrière en acier de 1898 sont associés à cette fonction de protection des canons contre une éventuelle attaque terrestre. D'autres éléments connexes, tels que les vestiges d'un barbelé à l'avant de la batterie, sont encore visibles aujourd'hui, et ils font partie intégrante du paysage militaire. La batterie supérieure appartient principalement aux premières tranches de l'histoire du fort. Pendant la Seconde Guerre mondiale, époque où elle comptait un canon antiaérien léger, elle remplissait au mieux une fonction accessoire au sein du réseau de défense côtière.

En revanche, la batterie Belmont (1898-1900; 1943-1945) était au cœur des stratégies de défense côtière aussi bien à ses débuts que pendant la Seconde Guerre mondiale. C'était la batterie la plus rapprochée de l'eau, et elle avait donc la responsabilité particulière de protéger le port de la Royal Navy à Esquimalt contre les torpilles ennemies. Construite à même un promontoire sur la pointe la plus au sud du site, elle n'entretenait aucun lien direct avec les canons à éclipse des batteries supérieure et inférieure. En 1893, le ministère de la Guerre et l'Amirauté de la Grande-Bretagne s'entendaient pour dire que les torpilleurs représentaient la menace la plus probable pour les bâtiments à l'ancre. Pour les contrer, la Marine britannique avait aménagé en 1898-1900 deux trous qui logeaient des canons à tir rapide, innovation de la fin du XIX^e siècle.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la batterie Belmont a subi d'importants changements qui lui ont permis de s'adapter à l'évolution de la technologie militaire. D'abord, en 1944, les canons à tir rapide de 12 livres ont été remplacés par un canon bitube de 6 livres. L'année suivante, le canon de gauche a été déplacé pendant les travaux de construction du nouvel abri de la troupe, qui empiétait davantage sur ce trou que ne le faisait le dépôt d'artillerie, mais qui exposait à la vue les renforcements à accès rapide du dépôt de munitions. Les changements apportés au magasin original de la batterie Belmont ont été entrepris en 1943 à l'époque de l'installation du canon bitube de 6 livres. Les anciens canons de 12 livres tiraient des munitions composées d'une cartouche et d'un obus. Les deux pièces étaient stockées et maniées séparément, puis chargées ensemble pour le tir. Le magasin comptait

à l'origine deux dépôts séparés, l'un pour les obus et l'autre pour les cartouches. Le bitube de 6 livres lançait des munitions fixes, faites d'un obus et d'une cartouche fusionnés. Comme les deux dépôts séparés étaient devenus superflus, l'entrée du dépôt d'obus a été obturée, et le mur intérieur, enlevé.

Divers autres changements ont été apportés, notamment la conversion du magasin d'artillerie original en salle d'équipement électrique, l'aménagement du nouveau magasin d'artillerie, la construction d'un nouvel abri pour la troupe à l'emplacement du magasin d'artillerie original et la modification du tracé de la traverse de 1903, qui reliait les deux trous à canon. En 1943, la traverse a été recouverte d'une toiture de béton qui s'étendait du parapet jusqu'à un nouveau mur du côté de la terre. Il a fallu ensuite aménager une porte dans le parapet pour permettre l'accès au canon de 6 livres. Cependant, comme le nouveau magasin d'artillerie et l'abri de la troupe empiétaient sur la traverse originale, il a fallu raccorder à nouveau les trous à canon de gauche et de droite en construisant un petit escalier qui traversait de nouvelles ouvertures dans le parapet.

La batterie Belmont a subi un autre changement digne de mention, la construction de la tour de télépointage, ouvrage abritant le télépointeur n° 13 qui servait à pointer le canon bitube de 6 livres. En 1945, cette tour faisait office à la fois de poste d'observation et de centre névralgique pour le tir des canons bitubes et le maniement des projecteurs. Dépassant de plusieurs mètres les autres ouvrages de la batterie, la tour est l'un des repères les plus visibles du site et occupe une place prédominante dans le paysage culturel du lieu historique.

Le système électrique, qui avait été conçu pour alimenter les projecteurs disséminés le long du rivage, faisait partie intégrante de la fonction du fort au sein du réseau de défense de Victoria-Esquimalt. Les projecteurs étaient contrôlés par un poste aménagé sur la terre-plein le plus élevé de la batterie supérieure, et leur fonctionnement était coordonné avec celui des canons à tir rapide du fort Rodd. Ces appareils facilitaient l'identification des navires ennemis dans l'obscurité et éclairaient les cibles en cas de tir d'artillerie. L'emplacement des projecteurs électriques 1 et 2 et plus tard des projecteurs 6 et 7 témoigne directement de cette fonction. En revanche, la centrale des projecteurs, où était produite l'électricité nécessaire aux projecteurs, avait été construite délibérément à l'arrière, dans un emplacement semi-souterrain, afin que l'équipement essentiel soit protégé de tout bombardement et qu'elle soit dissimulée à la vue de l'ennemi. Ici encore, les concepteurs du fort ont tiré parti de la topographie naturelle, car ils ont construit l'ouvrage dans une élévation de terrain derrière les batteries frontales.

En 1951-1952, par suite du déclenchement de la guerre de Corée et de la guerre froide, un pont-jetée a été construit entre l'île Fisgard et la pointe Rodd, sur le rivage. Construite pour empêcher les torpilleurs rapides d'entrer dans le port d'Esquimalt, cette installation jouait

également le rôle de brise-lames. Par la suite, Parcs Canada l'a convertie en chemin pour faciliter l'accès au lieu historique national du Phare-de-Fisgard.

D'autres bâtiments qui se trouvent sur place, tels que le quartier des adjudants, la hutte de la Seconde Guerre mondiale, l'atelier de l'ajusteur et la cantine, ont joué un rôle essentiel dans l'exploitation du fort. L'emplacement qu'ils occupent a été choisi en fonction de celui des batteries et des quelques endroits bénéficiant de la protection nécessaire des canons. Ces bâtiments auxiliaires ont été construits dans la face abritée d'un affleurement rocheux, entre les batteries supérieure et inférieure, à un endroit où ils ne seraient pas visibles depuis la mer et où ils seraient protégés des feux de l'ennemi. De plus, le lieu historique renferme encore des vestiges ou des traces visibles d'un certain nombre de bâtiments ou de caractéristiques du paysage qui sont associés à diverses phases de l'évolution du fort. Citons notamment les anciens ouvrages érigés par les Royal Engineers pendant la première phase de la construction du fort, une série de bâtiments à pans de bois construits pendant la Seconde Guerre mondiale dans le champ qui se trouve derrière la batterie inférieure et du côté abrité de la batterie Belmont ainsi que des traces de la présence d'ouvrages, tels que la citerne d'eau qui se trouvait autrefois derrière la batterie inférieure. Parcs Canada devra entreprendre des recherches plus poussées pour obtenir d'autres renseignements sur la fonction historique de certains de ces ouvrages.

Parmi les ressources culturelles adjacentes qui sont associées au réseau de défense de Victoria-Esquimalt, il faut mentionner les traces encore visibles de l'ancienne estacade flottante qui traversait le chenal pour relier la plage du fort Rodd Hill, l'île Fisgard et, plus loin, le cap Duntze, du côté est de l'entrée du port d'Esquimalt. Ces ressources, qui comprennent des filets anti-sous-marins et des bouées en acier servant d'ancrage, témoignent de l'avènement des sous-marins allemands et des torpilleurs ainsi que de la création de moyens appropriés pour contrer la menace que représentait cette technologie pour les ouvrages de défense canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il existe aussi une série d'autres ressources culturelles le long de la périphérie ouest du site, dont un puits, un trou creusé en forme de U, un mur bas en pierre et, plus près de la plage, une tranchée bordée de planches ainsi que les vestiges de barbelés enchevêtrés. Ces ouvrages ont apparemment été construits pour défendre le fort contre une attaque terrestre, mais il faudrait mener des recherches plus approfondies pour en savoir plus.

Les profils de circulation étaient essentiellement axés sur le déplacement des hommes et le transport du matériel entre les principaux centres d'activité. Il semble que les principaux sentiers frayés depuis les débuts de la construction du fort soient encore tous en usage. Plusieurs de ces sentiers ont été asphaltés dans les années 1980, une vingtaine d'années après la création du lieu historique

national. A ce réseau s'ajoute une route d'accès, construite vers 1940 pour permettre aux véhicules d'accéder aux projecteurs. Cette route est depuis devenue un sentier de nature. Autrefois, la voie de circulation Belmont Road offrait un moyen d'accès au site et au quai, mais elle est aujourd'hui coupée du lieu historique. Les systèmes de communications reposaient eux aussi sur les liens entre les centres de commandement et le personnel affecté aux canons et aux projecteurs. Anciennement, les batteries pouvaient communiquer les unes avec les autres de même qu'avec l'ancienne base navale d'Esquimalt, au moyen de drapeaux et de signaux.

Il importe aussi de mentionner un secteur parfois négligé du lieu historique : la champ à peu près nivelé qui se trouve derrière la batterie inférieure. Les photos historiques révèlent qu'il a servi à une multitude de fins au fil des ans, notamment pour la construction d'une série de bâtiments à pans de bois et de tentes pour les exercices militaires pendant la Seconde Guerre mondiale. Il ne subsiste à l'heure actuelle qu'un seul de ces bâtiments (il en reste plusieurs autres à l'extérieur des limites du lieu historique). Par ailleurs, on peut encore voir dans ce champ des traces de la présence d'anciens ouvrages et installations, telles que l'empreinte d'une citerne.

Les diverses ressources culturelles du fort Rodd Hill ont en commun un élément unificateur important, le travail de bétonnage soigné effectué pendant la construction, vers 1895-1905, des principaux bâtiments et des murs défendables derrière les batteries. Ils reflètent les traditions de longue date des British Royal Engineers, de même que les techniques de construction employées à d'autres sites. Ces ressources pourraient bien être les exemples les mieux préservés de tous les ouvrages de défense côtière construits à cette époque par les Royal Engineers de l'Empire britannique.

Ce savoir-faire n'était plus évident dans les principales rénovations qui ont été effectuées à la batterie Belmont pendant la Seconde Guerre mondiale. La tour de télépointage, dont la construction a été entreprise en 1943 et achevée en 1945, est le résultat d'une vision plus utilitaire des choses. Cet ouvrage raconte cependant une histoire intéressante : la hâte avec laquelle elle a été construite pour contrer la menace perçue du Japon, avec qui le Canada était alors en guerre. Les ouvrages de la première phase de construction et leur intégration au paysage sont un excellent exemple de l'approche préconisée dans les manuels sur la construction des batteries en 1893. Ces premiers bâtiments, combinés aux diverses modifications qui y ont été apportées de même qu'aux annexes qui y ont été construites jusqu'en 1956, définissent l'essentiel du caractère patrimonial de l'endroit désigné du fort.

ANNEXE B

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU PHARE-DE-FISGARD

PHARE ET MAISON DU GARDIEN ÉNONCÉ DU CARACTÈRE PATRIMONIAL

Annexe B fournie par Lyle Dick, Centre de services de l'Ouest canadien, Parcs Canada

Le phare de l'île Fisgard était la première installation permanente du genre sur la côte du Pacifique. Construites en 1860, la tour et la maison définissent toutes deux l'entrée du port d'Esquimalt et représentent le repère le plus visible pour les navires qui passent par le détroit de Juan de Fuca. La station de phare est également très bien connue dans la région, et elle fait l'objet d'une grande publicité dans les documents touristiques.

La tour et la maison du gardien sont associées au thème des aides à la navigation côtière. La tour, qui date d'avant la Confédération, est le plus vieux phare de la côte Ouest. Elle est associée au thème de la navigation dans le détroit de Juan de Fuca à l'époque où l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique commençaient à se développer. Les valeurs patrimoniales du phare et de la maison du gardien tiennent à leur masse, à leur profil, à leurs proportions, aux matériaux de construction dont ils sont faits, à leurs détails et aux liens qu'ils entretiennent avec le lieu historique.

La tour ronde en brique a un élégant profil en fuseau qui lui donne des proportions sveltes. Elle conserve sa lanterne et sa girouette originales. La maison qui y est annexée la complète bien et crée une construction aux dimensions proportionnées. Les influences néogothiques sont visibles dans les fenêtres en arc tiers-point et les encorbellements en brique sous la plate-forme de la lanterne. Le savoir-faire de l'artisan se reflète dans ces détails et dans la conception sur mesure des escaliers en fonte. La plate-forme en saillie et l'encorbellement frappant font partie intégrante du caractère de la tour, tout comme les proportions et les dimensions de la lanterne. La cheminée de la maison, dont l'extrémité est dominée par un couronnement arrondi distinctif, représente une caractéristique unique qu'il convient de préserver.

La tour et la maison sont des constructions en brique aux détails simples. La maison était peinte, tandis que la tour, pour des raisons opérationnelles, a aussi été revêtue de stuc peu après sa construction, mesure qui avait aussi l'avantage de faciliter l'entretien du bâtiment. La base de la tour et le couronnement qui soutient la lanterne sont faits de granit, ce qui reflète la grande qualité de la construction. Le recours à la brique et au granit témoigne du souci de construire un bâtiment durable qui soit à l'épreuve du feu. La tour est embellie par les formes des fenêtres et des portes, les volets et les appuis en saillie, la lanterne en métal et en verre et, enfin, la girouette en métal. Ces caractéristiques contribuent à définir la valeur patrimoniale de l'ouvrage et doivent donc être préservées.

Dans les années 1960, Parcs Canada a entrepris la restauration des fenêtres, des portes, de la toiture et des volets, en se basant, pour la conception et le choix des matériaux, sur d'anciennes photographies. L'aménagement intérieur a été simplifié à des fins d'interprétation. L'entrée et l'escalier originaux ont été préservés, mais un nouvel escalier a été ajouté tout près de l'entrée afin de satisfaire aux besoins en matière d'interprétation et de rendre l'accès plus fonctionnel. L'aménagement intérieur de la tour comprend un remarquable escalier en fonte qui doit être préservé.

La tour du phare est facilement visible depuis les environs parce qu'elle a été construite sur un affleurement rocheux. Il importe de conserver les liens simples et directs qui existent entre la tour, la maison du gardien et le lieu historique. Tout ajout doit respecter la conception du réseau actuel de promenades et de rampes.

Il convient de noter que le hangar à bateaux et la remise, qui se trouvent également sur l'île, sont des reconstructions, mais qu'ils cadrent avec l'époque représentée par le phare.

ANNEXE C

GLOSSAIRE

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)

Organe consultatif interministériel chargé d'identifier les bâtiments qui méritent le statut d'édifices fédéraux du patrimoine ainsi que d'en surveiller la conservation et l'utilisation.

Commémoration

Reconnaissance par le ou la ministre de l'importance nationale d'événements et de lieux précis par l'acquisition d'une propriété, par la conclusion d'une entente ou par tout autre moyen jugé approprié s'inscrivant dans ses pouvoirs, afin de protéger et de mettre en valeur des places et des ressources patrimoniales ou encore d'y ériger une plaque ou un monument.

Conservation

Processus comprenant l'ensemble des activités entreprises pour sauvegarder une ressource culturelle, dans le but d'en préserver la valeur historique et d'en prolonger la durée de vie. Les principes de conservation et les méthodes de traitement connexes peuvent s'inscrire dans un continuum d'interventions qui va de faible à élevé, c'est-à-dire des activités d'entretien à la modification de la ressource.

Énoncé d'intégrité commémorative (EIC)

Document décrivant les éléments qui donnent au lieu historique son importance nationale. Essentiellement, l'énoncé d'intégrité commémorative constitue un repère pour la planification, la gestion, la production de rapports et l'exécution de projets correctifs dans les lieux historiques nationaux. Il est approuvé par le directeur général des Lieux historiques nationaux.

Gestion des ressources culturelles

Pratiques régissant la conservation et la mise en valeur des ressources culturelles, fondées sur des principes et intégrant des activités professionnelles, techniques et administratives, de manière à ce que la valeur historique soit prise en compte dans toute mesure susceptible de nuire aux ressources culturelles. Pour Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles englobe les activités de mise en valeur, l'utilisation et les efforts de conservation.

Intégrité commémorative

La santé ou le caractère entier d'un lieu historique national. Il y a intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies : les ressources directement associées aux motifs de la création du lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées; les motifs qui justifient la création du lieu historique national sont

communiqués efficacement au public; les valeurs patrimoniales du lieu historique (y compris celles qui ne sont pas directement associées à la création du lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions et les actions qui peuvent avoir une influence sur le lieu historique.

LCEE

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1995). Cette loi expose les responsabilités et les procédures liées à l'évaluation environnementale des projets auxquels participe le gouvernement fédéral. La LCEE oblige l'autorité responsable à peser soigneusement les effets environnementaux de ses projets avant de passer à l'action.

Lieu historique national du Canada

Tout endroit auquel le ou la ministre responsable de Parcs Canada accorde le statut de lieu d'importance historique nationale.

Paysage culturel

Secteur géographique qui a été modifié ou influencé par l'être humain ou qui revêt à ses yeux une signification particulière.

Principes directeurs et politiques de gestion

Document dont Parcs Canada se sert pour orienter à la fois ses programmes actuels et ses initiatives futures. Ce document explique la façon dont le gouvernement fédéral, dans le contexte des approbations parlementaires, exécute ses programmes nationaux d'identification et de protection du patrimoine naturel et culturel par l'entremise du ou de la ministre responsable de Parcs Canada.

Ressource culturelle

Ouvrage ou endroit qui témoigne d'une activité humaine précise ou qui revêt une signification spirituelle ou culturelle particulière et qui possède une valeur historique.

Ressource culturelle de niveau I

Titre donné à une ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale.

Ressource culturelle de niveau II

Titre donné à une ressource culturelle qui, sans avoir d'importance historique à l'échelle nationale, possède tout de même une valeur historique.

Tourisme patrimonial

Immersion dans l'histoire naturelle, le patrimoine humain, les arts, la philosophie et les institutions d'une autre région ou d'un autre pays afin de mieux comprendre le patrimoine et d'appuyer les efforts déployés pour sa conservation.